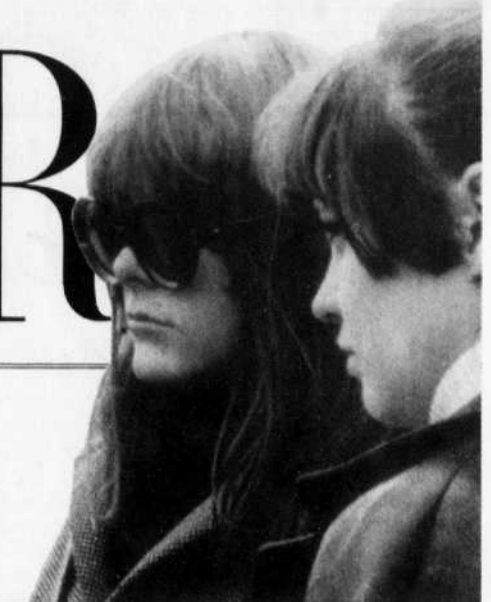


LE DEVOIR



ÉCONOMIE

CULTURE

Dodge rabaisse à 3 % les prévisions de croissance pour le Canada

Hommage à Gilles Carle aux Rendez-vous du cinéma

Page B 1

Page B 8

VOL. XCII N° 25

LE MERCREDI 7 FÉVRIER 2001

87c + TAXES = 1\$



Les partisans d'Ariel Sharon ne pouvaient contenir leur joie de voir leur chef élu à titre de premier ministre d'Israël, tandis que les fidèles d'Éhoud Barak pleuraient la défaite du premier ministre sortant. Ces derniers n'étaient pas au bout de leur peine, Éhoud Barak ayant annoncé sa démission de la vie politique peu de temps après avoir pris connaissance des résultats du scrutin.

Israël choisit Sharon

Cuisante défaite d'Éhoud Barak dans une élection marquée par un taux d'abstention record de 38 %

D'APRÈS AFP, AP ET REUTERS

Jérusalem — Le chef de la droite israélienne, Ariel Sharon, 72 ans, a été triomphalement élu hier premier ministre de l'État juif, infligeant une véritable déroute au chef du gouvernement sortant, Éhoud Barak, qui a annoncé peu après sa démission de la tête du Parti travailliste et de son siège de député. Selon les estimations des deux télévisions israéliennes (publique et privée), qui coïncident, M. Sharon a recueilli 59,5 % des suffrages exprimés, contre 40,5 % à M. Barak, qui avait été élu en mai 1999 par 56 % des voix contre 44 % au chef de gouvernement de droite de l'époque, Benjamin Nétanyahou. Il s'agit par son ampleur du bouleversement politique le plus brutal de toute l'histoire d'Israël. «J'ai l'intention de quitter mon poste de député et la tête du parti lorsque le nouveau gouvernement sera formé», a déclaré M. Barak devant plusieurs centaines de sympathisants rassemblés au kibboutz Shfaïm, près de Tel-Aviv. Cette annonce, qui a pris tout le monde par surprise, s'explique sans aucun doute par l'ampleur de sa défaite. M. Barak a confirmé que M. Sharon lui avait offert, au cours d'une conversation téléphonique, la formation d'un gouvernement d'union nationale, comme il s'était engagé à le faire durant la campagne. Mais il est resté évasif sur la réponse du Parti travailliste, n'excluant pas un cabinet d'union nationale, mais sans s'engager. «S'il est possible de constituer un

plan d'action commun et réaliste pour faire réellement progresser le processus politique [le processus de paix] et pratiquer une politique de sécurité responsable [...], on ne peut rejeter un partenariat au sein d'un gouvernement d'union nationale», a-t-il déclaré. Mais «si nous n'y parvenons pas, le parti travailliste rejoindra l'opposition», a-t-il ajouté. Ses propos prudents reflétaient clairement la division

des dirigeants travaillistes sur ce sujet. Les ministres sortant des Affaires étrangères, Shlomo Ben Ami, et de la Justice, Yossi Beilin, ont ainsi pris position contre une telle éventualité, alors que le ministre des Communications, Binyamin Ben-Elizer, s'est déclaré en faveur.

VOIR PAGE A 8: SHARON

D'Oslo à Camp David

Depuis sept ans, les gouvernements israéliens se font et se défont à cause ou en raison du même dossier: les négociations de paix avec les Palestiniens. Sur ce sujet, nous vous proposons un rappel des enjeux, un historique des pourparlers ainsi que les positions d'Ariel Sharon et de Shimon Peres, possible ministre des Affaires étrangères du nouveau gouvernement.

SERGE TRUFFAUT

Entre le 11 et le 25 juillet 2000, les Israéliens et les Palestiniens se sont réunis à Camp David pour négocier un certain nombre de sujets dont l'agencement avait été élaboré sous la supervision du président Clinton. Les principaux points inscrits à l'ordre du jour étaient les suivants: les colonies et les frontières du futur État palestinien, l'avenir de Jérusalem et le statut des réfugiés. Pour ce qui est des frontières, la position des Pa-

lestiniens a toujours été et demeure celle contenue dans la résolution 242 du Conseil de sécurité de l'ONU. À savoir: le retour aux frontières constatées le 4 juin 1967, soit au lendemain de la guerre des Six Jours. Selon les calculs effectués par les Palestiniens, le futur État palestinien représenterait 22 % de la Palestine historique.

VOIR PAGE A 8: OSLO

■ Lire aussi en page A 5: Le faucon poursuit son vol

Bouffe et nucléaire, danger!

Le Vérificateur général met en doute la crédibilité scientifique du fédéral

HÉLÈNE BUZZETTI DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

La sécurité alimentaire des Canadiens n'est pas ce qu'elle devrait être parce que l'agence responsable de faire respecter les normes manque d'inspecteurs, estime le Vérificateur général. Et une pénurie similaire de ressources dans un autre organisme fédéral rend précaire la réglementation régissant les 22 réacteurs nucléaires du pays.

En fait, c'est toute la crédibilité scientifique du gouvernement canadien en matière de protection de la santé et de la sécurité du public que le Vérificateur général, Denis Desautels, met en doute dans son dernier rapport, rendu public hier.

Le rapport de M. Desautels vient ainsi appuyer la conclusion à laquelle parvenait lundi le Groupe d'experts sur l'avenir de la biotechnologie alimentaire, qui dénonçait «l'affaiblissement des assises scientifiques de la réglementation du risque au Canada». Ce groupe d'experts conseillait au gouvernement fédéral de se doter de règles claires et de comités d'experts indépendants afin d'évaluer lui-même les risques liés aux organismes génétiquement modifiés (OGM) plutôt que de s'en remettre, comme il le fait actuellement, à l'industrie.

M. Desautels, qui signe ici quatre chapitres sur les capacités scientifiques du gouvernement fédéral, va donc dans le même sens. «À défaut de s'appuyer sur une démarche scientifique crédible, écrit-il, les programmes de réglementation en matière de santé et de sécurité risquent d'être dénoncés comme étant peu dignes de confiance et au service de la cause politique ou d'intérêts particuliers.»

Le chien de garde du gouvernement rappelle que le virage qui a conduit à accorder «une plus grande confiance dans les entreprises» qui ont des intérêts plutôt que dans les analyses des scientifiques du gouvernement «a suscité la controverse» et miné la

VOIR PAGE A 8: DANGER

Lire aussi en page A 4:

- L'assurance-emploi profite... à l'État
- Saumon: Ottawa se fait mettre en boîte



Denis Desautels

Bourque demande 11 000 \$ à ses candidats

ÉRIC DESROSIERS LE DEVOIR

Pierre Bourque croit avoir trouvé la solution à ses problèmes de financement électoral. Il exigera des candidats de son parti, Vision Montréal, qu'ils engagent chacun 11 000 \$ de leur poche.

Cette contribution personnelle prendra la forme d'un versement de 1000 \$ à la caisse du parti, accompagné d'une caution bancaire de 10 000 \$. Cette dernière contribution pourra être remboursée, en tout ou en partie, par la Ville et Vision Montréal, en fonction des résultats électoraux obtenus par le candidat et l'état des finances du parti. Dans le cas des conseillers d'arrondissement, le montant de la caution sera fixé à 5000 \$.

A raison de 72 conseillers municipaux (11 000 \$ chacun) et 22 conseillers d'arrondissement (6000 \$ chacun), le parti amasserait 924 000 \$, soit tout près du million qu'il entend dépenser durant la campagne électorale officielle. Ne restera plus, dit Pierre Bourque,

VOIR PAGE A 8: BOURQUE

INDEX

7-8313-00066-5	Annonces.....	B 6	Idées.....	A 7
	Bourse.....	B 2	Le monde.....	A 5
	Avis publics..	B 5	Les sports.....	B 6
	Carrières.....	B 4	Mots croisés..	B 5
	Culture.....	B 8	Nature.....	B 5
	Économie.....	B 1	Télévision.....	B 7
	Éditorial.....	A 6	Météo.....	B 6

LA CONCENTRATION DES MÉDIAS AU QUÉBEC

Quebecor devra-t-elle se défaire de LCN?

Le CRTC examinera la question de «la diversité des voix éditoriales»

PAUL CAUCHON LE DEVOIR

Malgré les promesses de Quebecor de créer une équipe d'enquête et de reportages au service d'information de TVA, le CRTC s'interroge sur la pertinence pour Quebecor de détenir LCN, Le Canal Nouvelles, en plus de TVA.

Le CRTC tiendra, à compter du 26 mars à Montréal, une grande audience publique pour étudier la transaction Quebecor-Vidéotron-TVA, et il exprime ses interrogations dans son avis d'audience diffusé sur Internet.

De son côté, Quebecor a déposé devant le CRTC un volumineux document de 300 pages pour appuyer sa demande d'achat de Vidéotron-TVA. Quebecor promet d'investir 20,5 millions en argent neuf dans diverses émissions, surtout de grandes émissions de variétés mais également des dramatiques et des émissions jeunesse. Et il consacra trois millions à la création d'une équipe d'enquête et de reportages, avec quatre journalistes à temps plein, dotés des ressources adéquates.



ARCHIVES LE DEVOIR

Prévoyant les critiques, Quebecor promet de se donner un code de déontologie et de créer un comité de surveillance.

Dans son document, Quebecor décrit clairement la «synergie» prévue entre Quebecor Média et TVA: «La position de leader de TVA dans son marché permettra à Quebecor

Média d'utiliser ses émissions et ses contenus, de les adapter sous différentes formes et de maximiser les

VOIR PAGE A 8: QUEBECOR

Trop, c'est trop, disent les journalistes de La Presse

ROBERT DUTRISAC DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Les journalistes de La Presse, dont le propriétaire, L'Esca, a avalé Le Soleil, Le Droit et Le Quotidien, réclament du gouvernement une loi pour limiter la concentration de la presse.

Dans un mémoire étoffé et courageux, qui sera présenté lors de la Commission parlementaire sur la concentration des médias débutant le 13 février prochain à Québec, le Syndicat des travailleurs de l'information de La Presse (STIP) demande également à l'État de créer «un fonds de l'information» pour soutenir le Conseil de presse du Québec en plus de financer le maintien et la création de médias à faibles revenus publicitaires. C'est à une assemblée générale que les journalistes ont approuvé à la fin de janvier la teneur de leur mémoire, non sans en débattre.

«Nous avons laissé se former au Québec et au Canada un environnement médiatique dont la concentration est pratiquement sans équivalent ailleurs», lit-on dans ce mémoire de 27 pages. «On ne peut pas demander de lois rétroactives, mais c'est une tendance qu'on refuse», a commenté hier le président du STIP, Maurice Jannard. Le mémoire des journalistes passe en revue les législations balisant la concentration médiatique aux États-Unis, en Australie, dans l'Union européenne, en Allemagne, en Norvège, en France, au Danemark, en Estonie, en Suède, en Suisse, au Royaume-Uni et en Finlande.

VOIR PAGE A 8: JOURNALISTES

■ Les mémoires s'accumulent, page B 8

LES ACTUALITÉS

Le Comité de transition de Montréal

EN BREF

Une tâche lourde et délicate

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

Le comité de transition de Montréal présentera officiellement demain la façon dont elle entend s'acquitter de ses lourdes responsabilités d'ici la création de la nouvelle ville, en janvier 2002. Il dévoilera par la même occasion la composition de la commission consultative des maires dont le comité espère pouvoir se faire un allié.

Le groupe de maires «sera bien important pour nous», a assuré hier, lors d'une entrevue accordée au *Devoir*, la présidente du comité de transition, Monique Lefebvre, parce qu'il y a certains dossiers qu'on veut vraiment regarder avec eux. Ce ne sera pas juste un comité «pour avoir l'air de consulter».

Elle affirme ne pas trop craindre de se heurter à des portes fermées en banlieue. «On a commencé à faire l'inventaire des bonnes pratiques de gestion qui existent. Il y en a beaucoup. Certaines municipalités ont développé des savoir-faire fort intéressants dans toutes sortes de domaines. Je pense que, quand ces gens-là vont se rendre compte qu'ils peuvent aider l'ensemble de la ville à adopter et à implanter ces bonnes façons de faire, ils vont être fiers d'y participer.»

Au cours de son premier mois d'existence, le comité de transition a d'abord pris le temps de s'installer dans ses locaux de la Tour de la Bourse, place Victoria, et d'engager le personnel de soutien. Ses dix membres — auxquels s'est jointe cette semaine une onzième

personne: la consultante en communication bien connue des communautés culturelles Honey A. Dresher — en ont également profité pour faire plus ample connaissance et se partager les différentes tâches à remplir.

Certaines fonctions seront récurrentes, explique Monique Lefebvre. Le comité doit notamment superviser l'ensemble des décisions prises par les municipalités, en matière de budget ou de gestion du personnel, susceptibles d'avoir des impacts au-delà du 1^{er} janvier 2002. «Ce sont des tâches où il faut apporter des réponses rapidement», dit-elle, «pour ne pas immobiliser inutilement les municipalités. Des tâches où il faut des critères transparents dans lesquels les gens pourront avoir confiance.»

Un devoir urgent consistera à or-

ganiser les élections municipales du 4 novembre. «Il faut, par exemple, conclure le découpage des arrondissements et embaucher un directeur des élections rapidement. Parce que le temps nous est compté.»

En matière d'harmonisation des conventions collectives, on disposera d'à peine plus de temps, la loi prévoyant la prise de plusieurs décisions importantes d'ici le mois de juin.

La tâche confiée aux cinq comités de transition créés par le gouvernement dans les régions de Montréal, de Québec et de l'Outaouais apparaît immense. Outre les enjeux déjà évoqués, elle comprend aussi la rédaction des chartes des nouvelles villes, la préparation de leur premier budget et la clarification, si nécessaire, de la loi 170.

Une note discordante

(Le Devoir) — Le Syndicat professionnel de l'IREQ dénonce le «traitement superficiel», voire l'omission, de plusieurs domaines de recherche dans la Politique de la science et de l'innovation dévoilée il y a deux semaines par le ministre Jean Rochon. Celui-ci, dénonce le président Jean-Marc Pelletier, a notamment omis de rencontrer des entreprises de pointe comme Bombardier, Canadair ou Nortel pour sonder leurs besoins en main-d'œuvre spécialisée et en subventions. Le syndicat note aussi que la politique ne prévoit pas de mécanisme d'arrimage avec les programmes fédéraux. M. Pelletier qualifie de «généralités» et de «vœux pieux» les énoncés de la politique. L'IREQ n'a pas été entendue lors des audiences tenues par le ministre pendant l'été et n'a pas «joué du coude» pour s'insérer dans l'horaire, ayant l'impression, selon M. Pelletier, que cela aurait été inutile.

Normalisation des relations

(PC) — Après 50 ans, le Canada a établi des relations diplomatiques avec la République populaire démocratique de Corée. L'annonce fait suite à une décision prise le 26 juillet de reconnaître la Corée du Nord en tant qu'État et membre de la communauté internationale. «La situation a changé là-bas et nous avons conclu que le dialogue était préférable à l'isolement», a précisé le premier ministre Jean Chrétien en quittant la réunion du conseil des ministres. Selon le ministre des Affaires étrangères, John Manley, l'existence de rapports formels entre Ottawa et la capitale Pyongyang «est la meilleure façon de contribuer à relever les défis que posent la sécurité, la non-prolifération et les questions humanitaires dans la région». Il a ajouté que les liens entre les deux capitales se fonderaient sur les principes «du respect mutuel de la souveraineté nationale, de la non-ingérence dans les affaires internes, et seraient conformes à la Charte des Nations unies ainsi qu'aux pratiques et au droit internationaux».

Jean Ouimet part en quête de 1000 appuis

FRANÇOIS CARDINAL
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Bien qu'il soit de son propre aveu «très peu probable» qu'il devienne président du Parti québécois, Jean Ouimet se lance à la succession de Lucien Bouchard. En insistant sur l'importance de tenir un référendum sur «un projet de société» comme étape préliminaire à un référendum sur la

souveraineté, M. Ouimet entend convaincre les péquistes qui ont quitté le navire ces dernières années à appuyer sa candidature.

Au cours des prochains jours, l'ex-chef du Parti vert du Québec fera notamment une tournée de certains cégeps et universités des régions de Montréal et de Québec afin de recueillir les 1000 signatures requises (dans 40 circonscriptions, avec un minimum de dix signatures par circonscription)

pour obliger le Parti québécois à tenir une course au leadership. Les signatures doivent être déposées au parti le 26 février au plus tard. Le cas échéant, c'est le 7 avril que sera annoncé le nom du nouveau chef. Dans le cas contraire, M. Landry sera couronné au conseil national qui se tiendra à Saint-Hyacinthe les 3 et 4 mars prochains.

Tout en sachant que ses chances sont bien minces de res-

sir ce tour de force, M. Ouimet se dit confiant. «Mathématiquement, si les 200 000 membres qui n'ont pas renouvelé [leur carte d'adhésion au parti] depuis 1995 décidaient que je suis le candidat pour porter le débat sur un projet de société et achetaient leur carte avant le 16 février, on pourrait faire en sorte de battre M. Landry.»

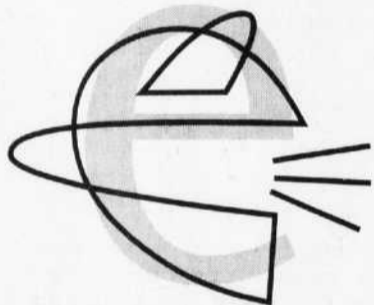
Pour l'instant, M. Ouimet n'a reçu aucun appui formel, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du parti. Cependant, ils seraient nombreux à l'appuyer de façon informelle, prétend-il. «Le Parti québécois est une machine très bien contrôlée par M. Landry. [...] Mais bien qu'il contrôle la machine, les membres du Parti québécois ne sont pas tous contrôlés par la machine.»

Sous la neige

(PC) — La tempête a rendu les déplacements particulièrement pénibles, hier, dans l'est de la province. Une portion de la route 132, longue de 400 km, a même été fermée à la circulation durant plusieurs heures. La tempête devrait laisser entre 15 et 40 cm de neige, selon les secteurs. Des vents de 30 à 50 km/h causeront également un peu de poudrière, jusqu'en milieu de journée, aujourd'hui. En début de soirée, hier, Gaspé avait déjà reçu 32 cm alors que 19 cm étaient tombés sur Mont-Joli. Les Îles-de-la-Madeleine ont été particulièrement affectées par la tempête. Des conditions de blizzard ont forcé la fermeture des écoles, de plusieurs services publics et de nombreux commerces.

Portes ouvertes aux jeunes

(PC) — La France et le Canada ont signé hier à Paris un accord destiné à faciliter les échanges de jeunes entre les deux pays. Ce nouveau programme, baptisé «Vacances-travail», permettra à un millier de Français et de Canadiens de visiter le Canada et la France et surtout d'y travailler, en vertu d'un visa spécial. Chaque année, 500 Canadiens et autant de Français pourront traverser l'Atlantique pour des séjours de 12 mois au maximum. Pour gagner leur vie tout en découvrant les réalités de leur pays d'accueil, ils pourront exercer «sans contrainte ni formalité» une activité salariée.



LE FRANÇAIS, PARLONS-EN.

Cet hiver, la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec tient une série de journées thématiques sur des aspects particuliers de la langue française et de la politique linguistique.

PROGRAMME DES JOURNÉES THÉMATIQUES

Le français et les nouvelles technologies de l'information et des communications

9 février 2001
Alliance numérique
Cinémathèque québécoise

La langue de travail

15 et 16 février 2001
Université du Québec à Montréal

La langue du commerce et des affaires

23 février 2001
École des HEC

Pour participer à l'une ou l'autre de ces journées, vous devez vous procurer un formulaire d'inscription en téléphonant au secrétariat de la commission au (514) 864-8181 ou sans frais au 1 866 864-8181. Le nombre de places est limité.

Pour connaître le programme de chacune de ces journées, consultez notre site Internet à l'adresse suivante : www.etatsgeneraux.gouv.qc.ca

Québec

Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec

Du 5 au 9 février

Je partage ma passion, je donne un livre.

Où apporter vos livres ?

Dépôt de jour:

de 8 h à 16 h, tous les établissements de la Commission scolaire (écoles primaires et secondaires; centres de formation professionnelle; centres de formation des adultes)

☾ Dépôt de soir, don d'argent et renseignements: (514) 596-7171 (en service du 5 au 9 février)

Comme Camille, 70 000 jeunes Montréalais ont soif de savoir et de passions.

Dites-leur «OUI».

Participez à la

Collecte de livres

de la Fondation de la Commission scolaire de Montréal.

Fondation de la Commission scolaire de Montréal

REER Desjardins

Mon argent travaille pour mon avenir.

Pour diversifier votre REER, nous avons le produit qui vous convient.

- Épargne à terme à rendement boursier
- Épargne à terme Gestion active
- Fonds Desjardins¹
- Valeurs mobilières² (courtage à escompte ou de plein exercice)

Discutez-en avec votre conseiller Desjardins.

1 800 CAISSES www.desjardins.com



Les parts de fonds de placement sont offertes par les Services d'investissement Fiducie Desjardins inc., une compagnie appartenant au Mouvement Desjardins. Veuillez lire le prospectus simplifié attentivement avant d'investir. Les parts de fonds ne sont pas garanties, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. L'acquisition de parts de fonds de placement peut donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Les services de courtage en valeurs mobilières, disponibles à la caisse participante, sont offerts aux membres des caisses Desjardins du Québec par la firme Valeurs mobilières Desjardins et sa division à escompte Disnat, filiale du Mouvement Desjardins. Votre caisse participante n'entend pas offrir de conseils sur des titres ni solliciter d'ordres d'achat ou de vente.

Desjardins

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Virus Ebola

Une douzaine de personnes sous surveillance

Santé Canada écarte d'emblée toute possibilité d'une importante contagion

Le suspense se poursuit à l'hôpital général Henderson d'Hamilton, où l'on ignore toujours si une patiente gravement malade est aux prises avec la fièvre d'Ebola. Pour éviter un mouvement de panique, les autorités se sont faites rassurantes, dans l'attente des résultats de tests.

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Il faudra encore 24 heures avant que les laboratoires de Santé Canada à Winnipeg ne déterminent si la patiente qui lutte pour sa vie à l'hôpital général d'Hamilton est atteinte de la terrible fièvre hémorragique causée par le virus Ebola. Au moins deux proches et une dizaine d'employés de l'hôpital auraient eu des contacts avec la malade, mais la thèse d'une contagion plus large a été d'emblée éliminée hier par Santé Canada.

Le Dr D. W. MacPherson, de Santé Canada, a en effet affirmé que la patiente n'a développé des symp-

tômes qu'après son arrivée à Hamilton dimanche soir, ce qui rend très peu probable que des passagers du même vol, en provenance de New York, aient pu contracter le terrible virus.

La patiente, dont les autorités refusent de dévoiler l'identité, est arrivée par avion de la République du Congo samedi à l'aéroport Lester B. Pearson de Toronto, après une escale d'une journée à New York vendredi. Son état s'est détérioré dimanche, et elle a été admise à l'hôpital d'Hamilton à 19h30. En raison de ses symptômes et de son origine, les médecins ont rapidement suspecté l'Ebola, d'autres types de fièvres tropicales ou la malaria. Hier, ces derniers ont affirmé que son état, quoique grave, s'était amélioré.

Seulement deux personnes, des proches, auraient été en contact direct avec la patiente malade. Une dizaine de travailleurs de l'hôpital, appelés à soigner la patiente, feront l'objet d'un suivi serré puisque la période d'incubation de la maladie est d'environ 21 jours.

Seuls les résultats d'analyses sanguines confiées au laboratoire de Santé Canada de niveau P4 à Winnipeg permettront de savoir si la patiente souffre ou

non de la fièvre d'Ebola ou d'une autre fièvre hémorragique. Il s'agirait du premier cas recensé en Amérique du Nord.

Le Dr Mark Loeb, spécialiste des maladies infectieuses à l'hôpital Henderson d'Hamilton, a indiqué hier que la patiente se trouvait dans une unité isolée de l'hôpital et que le personnel soignant portait masques, gants et vêtements pour éviter toute contamination. Une ligne d'information a été mise sur pied pour informer les employés inquiets de la situation toute forme d'infection.

Un risque minime

Selon le Dr Karl Weiss, infectiologiste et microbiologiste à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, l'Ebola ne peut se transmettre que par contact direct avec les liquides corporels d'une personne infectée. Il est peu probable que d'autres personnes, comme les passagers de l'avion, puissent contracter le terrible virus. «On ne peut pas dire qu'il n'y a pas de risque, mais le risque est minime», a-t-il indiqué.

Les responsables du Center for Disease Control (CDC) d'Atlanta et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), deux organismes internationaux

qui assurent une surveillance constante des épidémies de virus mortels comme l'Ebola, ont été saisis de ce cas.

Les échantillons sanguins de la patiente malade sont sous la loupe des experts du laboratoire à sécurité maximale de Santé Canada, situé à Winnipeg, le seul établissement du genre au pays et l'un des 12 existants dans le monde. Construit dans un édifice blindé, le laboratoire est alimenté par de l'air filtré, on y maintient une pression d'air négative pour éviter toute fuite d'air vers l'extérieur, les scientifiques y travaillent dans des combinaisons dignes des scaphandres et tous les instruments de travail sont incinérés après avoir servi.

Découvert au Congo en 1976, le virus d'Ebola, très contagieux, est l'un des plus mortels connus. Il tue de 50 à 90 % des personnes infectées et a entraîné le décès de quelque 250 personnes l'automne dernier en Ouganda. Aucun médicament ou traitement connu ne peut lui faire échec. Plus qu'une forte fièvre, le virus provoque, dans les cas graves, des saignements importants des organes, des yeux et de la bouche, suivis d'hémorragies, souvent mortelles pour ses victimes.

Lutte contre le sida

L'usage massif d'antiviraux rend malade

Les autorités américaines de la santé préconisent désormais de retarder le plus possible la prise des cocktails thérapeutiques

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

En raison de la toxicité des médicaments antirétroviraux, les autorités américaines de la santé viennent de faire volte-face et recommandent maintenant de retarder le début du traitement chez les patients infectés par le VIH.

Cette nouvelle approche thérapeutique, dévolue par les Instituts nationaux de santé (NIH) américains à l'occasion de la 8^e Conférence annuelle sur les rétrovirus, vient en quelque sorte révolutionner la philosophie du «Frapper tôt, frapper fort» jusqu'ici favorisée par une grande majorité de scientifiques depuis le développement des premiers antirétroviraux en 1996.

En effet, la pratique médicale favorisait jusqu'ici une prise en charge rapide des patients infectés, pour mettre K.O. le virus avant même que l'infection ne soit à un stade avancé. Cette approche a permis de rendre indécidable la charge virale chez plusieurs patients et de redonner la santé à plusieurs d'entre eux, rendus grabataires en raison des multiples infections caractéristiques du sida.

Mais près de cinq ans après le début des antirétroviraux, les experts prônent aujourd'hui la modération, compte tenu des effets toxiques de ces médicaments observés chez plusieurs patients.

dommages au système nerveux, au foie, accumulation inhabituelle de graisse dans l'abdomen, diabète et cholestérol: on impute à ces médicaments toute une ribambelle d'effets secondaires. «Nous adoptons une approche beaucoup plus conservatrice, qui permet au virus de demeurer dans le corps plus longtemps, dans le but d'épargner au patient la toxicité des médicaments», a fait valoir, en marge de la conférence, le Dr Anthony Fauci, directeur du National Institute of Allergy and Infectious Diseases.

Ces nouvelles directives n'étonnent pas le Dr Réjean Thomas, qui est témoin depuis quelques années des effets importants entraînés par la prise quotidienne d'antirétroviraux. «Après deux ou trois ans de thérapie, nous voyons des gens souffrant de lipodystrophie sévère, qui se caractérise par un amaigrissement marqué du visage et une accumulation de gras dans le ventre. D'autres, déjà infectés par l'hépatite B, souffrent de toxicité hépatique pouvant dégénérer en hépatite aiguë ou même en cirrhose», affirme le Dr Thomas.

Aux États-Unis, les cas rapportés de taux de cholestérol très élevés font dire à certains experts que la prochaine épidémie menaçant les patients traités pour le VIH sera la crise cardiaque. Les lignes directrices proposent donc de retarder le plus longtemps possible le début

des cocktails antirétroviraux.

Plutôt que d'amorcer une thérapie pour tout patient présentant un taux de CD4 (cellules de défense du système immunitaire) inférieur à 500 par millilitre de sang, les experts proposent de reculer ce seuil à 350 CD4 par ml. Les patients dont la charge virale est stabilisée pourraient quant à eux prendre un répit des antirétroviraux, histoire de laisser souffler leur métabolisme.

Pour Réjean Thomas, les Instituts de santé américains se rallient ainsi à un mouvement déjà amorcé ailleurs, en Europe et au Québec. «On s'est toujours posé des questions sur le "Frapper fort, frap-

per tôt». Nous n'avons jamais été aussi agressifs que les Américains dans notre approche. J'ai arrêté pendant six mois, un an, des patients sous trithérapie pour donner à leur corps le temps de se reposer», insiste le Dr Thomas.

Evidemment, ce revirement ne doit pas inciter des patients infectés par le VIH à cesser d'eux-mêmes la prise de médicaments ou à réduire leur posologie, tranche ce dernier. «La situation est différente chez chaque patient et il est possible d'envisager des changements de médicaments avant d'interrompre le traitement pour quelque temps», ajoute-t-il.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'aspirant chef du Parti q s Ouébécois, Bernard Landry, s'est recueilli sur la tombe d'André d'Allemagne.

Les amis politiques d'André d'Allemagne poursuivront sa lutte

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Les proches ainsi que la famille politique d'André d'Allemagne ont accompagné hier le précurseur du mouvement souverainiste dans une cérémonie d'adieu empreinte de sobriété. Plusieurs personnalités publiques ont salué les valeurs du cœur de l'homme ainsi que le sens pédagogique de ce théoricien de l'indépendance.

L'aspirant premier ministre, Bernard Landry, a dit voir dans le décès d'André d'Allemagne un stimulant pour «faire basculer notre destin». «André nous donne un avertissement. Il faut que les prochaines années soient intenses et arrivent où nous devons arriver. La solidarité est plus nécessaire que jamais. [...] Devant la tombe d'André d'Allemagne, très humblement je vous dis qu'aucun leader souverainiste n'a eu sur ses épaules le poids qui est le mien car je ne suis pas convoqué à faire avancer la cause; je suis convoqué à la faire triompher», a affirmé M. Landry.

Devant quelque deux cents personnes réunies à la maison Luder-Duvernay pour un dernier adieu, Pierre Bourgault, qui a partagé huit années de militantisme avec André d'Allemagne au sein du Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN), a souligné l'indéfectible conviction de son compagnon politique. «Je suis sûr qu'il devait se moquer de ceux qui disent aujourd'hui que les Québécois ne sont pas prêts, que jamais nous n'y arriverons, que ça ne sert à rien d'insister. Il s'en moquerait tout simplement au souvenir de ce que nous étions il y a quarante ans», a-t-il rappelé.

Plusieurs personnalités publiques étaient présentes à l'événement, dont Jacques Parizeau, Serge Ménard, Jacques Léonard, Gilles Duceppe, Jean Garon, Denis Lazure, Gérald Larose, Fernand Daoust.

«La naissance du RIN marque la fin d'une époque: celle de la soumission, de la crainte, de la stérilité», écrivait M. d'Allemagne dans les années 60. Il est décédé le 1^{er} février, à l'âge de 71 ans.

Phan-Chon-Tôn

LE BOUDDHISME

Collection
Les grandes religions.

78 pages - 6,70 \$

Les Éditions
GUÉRIN
(514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies

TEXTE DISPONIBLE GRATUITEMENT

André Lizotte, l'homme d'affaires qui a remporté une victoire éclatante contre RBC Dominion valeurs mobilières Inc., une filiale de la Banque Royale du Canada, suite à un jugement de la Cour supérieure du Québec rendu en novembre 1999, a publié un texte intitulé *Il n'y a pas de justice au civil pour les petites gens*.

Les intéressés peuvent obtenir copie de ce texte inédit gratuitement, tant dans sa version intégrale de 47 pages que dans sa version abrégée de 3 pages, à l'adresse Internet www.lizotte.qc.ca

Voyez triple*

Triplez vos «Gold Points». Profitez de la promotion exceptionnelle offerte aux membres du programme Radisson Gold Rewards. Obtenez 2000 «Gold Points» lors de votre 1^{er} séjour à l'hôtel et 6000 «Gold Points» lors de chaque séjour additionnel dans les hôtels Radisson. 20000 «Gold Points» sont échangeables pour une nuitée** ou 5000 milles Aéroplan ou plus encore. Cette promotion est en vigueur du 1^{er} janvier au 31 mars 2001.

Radisson
HOTELS & RESORTS

Nuitées gratuites, des primes en or.
ADHÉREZ DÉS AJOURD'HUI.

www.radisson.com
1-800-333-3333 ou communiquez avec votre agence de voyage

Membre du réseau Gold Points Rewards™
www.goldpointscanada.com

*Lors d'un premier séjour dans un hôtel et villégiature Radisson situés aux États-Unis, au Canada et aux Caraïbes pendant la période promotionnelle du 1^{er} janvier au 31 mars 2001, les membres se verront attribuer 2000 «Gold Points» et se qualifieront pour obtenir en plus des 2000 «Gold Points» réguliers, 4000 «Gold Points» additionnels pour chaque séjour ultérieur. Nombre de bonus illimité. Aucun achat n'est requis pour recevoir votre carte Radisson Gold Rewards. Vous trouverez une liste complète des modalités et conditions du programme au : www.radisson.com ou à un hôtel et villégiature Radisson participants. Cette offre est valide dans les hôtels participants. Non valide pour les tarifs d'industrie ou d'employés ou lors d'un séjour utilisant les «Gold Points» accumulés.
**Dans les hôtels participants.

Le View-Master™ utilisé est une courtoisie de Fisher-Price, Inc.

Un prof, ça compte
Pour qu'éclatent les passions

Le ministère de l'Éducation, avec la collaboration de la Fédération des comités de parents du Québec, la Fédération des syndicats de l'enseignement, le Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec et la Fédération des commissions scolaires du Québec, encourage les établissements d'enseignement à participer à la Semaine des enseignantes et des enseignants qui se déroule du 4 au 10 février 2001.

En cette Semaine des enseignantes et des enseignants, le Ministère et ses partenaires reconnaissent de façon particulière tout le travail et toute l'énergie investis au profit des élèves, jeunes et adultes. Ceux-ci sont entre bonnes mains, et nous savons que le Québec de demain pourra compter sur une population bien formée et prête à relever des défis.

La Semaine des enseignantes et des enseignants du 4 au 10 février 2001

Québec
Ministère de l'Éducation

Fédération des syndicats de l'enseignement (CSO)

CPAQ

• LES ACTUALITÉS •

Compressions de 400 millions dans l'éducation

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

L'assurance-emploi profite... à l'État

MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Sans les surplus de la caisse de l'assurance-emploi, attribuable à des taux de cotisation plus élevés que ne l'exige la loi, le gouvernement fédéral aurait pris deux années de plus pour afficher un excédent budgétaire.

C'est ce qui ressort des observations faites par le Vérificateur général Denis Desautels. Pour une énième fois, M. Desautels souligne le manque de transparence du gouvernement en matière de fixation des taux de cotisation, le fait que les facteurs pris en compte ne soient pas connus alors que les taux «sont plus élevés que nécessaire, selon la loi quant elle a été rédigée».

En somme, dit-il, «le problème fondamental, c'est que le gouvernement n'a pas pu démontrer qu'il respectait l'intention de la loi sur l'assurance-emploi». Il ajoute que le gouvernement et la Commission de l'assurance-emploi «doivent fournir au Parlement et au public plus de précisions sur la façon dont les taux sont établis» afin de «s'assurer que l'esprit de la loi est respecté».

Le gouvernement tire profit de cette situation. Selon les graphiques accompagnant l'analyse du vérificateur, le gouvernement fédéral n'aurait pas enregistré de surplus budgétaires en 1998 et 1999 s'il n'avait pas pu compter sur les excédents de la caisse de l'assurance-emploi. Sans ces mêmes surplus, Ottawa n'aurait pas vu sa dette diminuer non plus. Au contraire, elle aurait augmenté entre 1996 et 2000.

M. Desautels reconnaît que le surplus de la caisse de l'assurance-emploi est théorique puisque revenus et dépenses sont versés et payés à même les revenus généraux du gouvernement.

Malgré tout, rappelle-t-il, le principe de la caisse ne peut être ignoré puisque la loi elle-même s'appuie sur ce concept pour guider la fixation des taux de cotisation. L'objectif consiste à assurer la stabilité des taux tout au long d'un cycle économique. Pour y parvenir, une réserve de 10 à 15 milliards de dollars doit apparaître à la caisse à la veille d'une récession, a déjà estimé l'actuaire en chef du ministère du Développement des ressources humaines (DRHC).

On a largement dépassé cette cible. Le surplus accumulé atteignait 28,2 milliards à la fin de mars 2000. Avec pareil surplus, l'actuaire notait que les taux de cotisation pour les employés auraient dû osciller entre 1,70 \$ et 2,20 \$ par 100 \$ de gains assurables, a rappelé M. Desautels. Le gouvernement les a fixés à 2,40 \$ pour l'année 2000. Et même si le DRHC prévoit un surplus accumulé de 34,6 milliards d'ici le 31 mars 2001, le taux pour 2001 est de 2,25 \$.

Saumon: Ottawa se fait mettre en boîte

LOUIS-GILLES FRANÇEUR
LE DEVOIR

Pêches et Océans Canada, le responsable des espèces sauvages de poissons, «ne s'acquitte pas pleinement des obligations que lui impose la Loi sur les pêches de protéger les stocks de saumon sauvage du Pacifique et leur habitat contre les effets de la salmoniculture», affirme le Vérificateur général dans son troisième examen de la manière dont ce ministère fédéral surveille les stocks de saumons de la côte Ouest.

Le rapport du vérificateur pourrait se résumer en deux phrases: Pêches et Océans ne fait rien qui puisse nuire à l'essor sauvage de la salmoniculture sur la côte du Pacifique en omettant d'étudier les dommages potentiels et cumulatifs des évènements de saumons atlantiques d'élevage dans les stocks en déclin du Pacifique. Le moratoire en cours sur l'accroissement de cette industrie devrait demeurer en place tant que la sécurité des stocks sauvages n'aura pas été totalement assurée.

Ce bilan augure fort mal pour le Québec, où Pêches et Océans n'a élaboré aucune réglementation sur la salmoniculture alors qu'Ottawa et Québec ont décidé de consacrer des dizaines de millions à l'essor de cette industrie sur le versant atlantique. Et paradoxalement, ce sont des espèces du Pacifique, comme la truite arc-en-ciel, que veulent produire les éleveurs d'ici! Sans compter que Pêches et Océans et Environnement Canada tolèrent en contravention de la loi fédérale des pêches l'introduction d'espèces du Pacifique à répétition dans les Grands Lacs, ce qui commence à menacer les rivières sauvages du Québec, selon plusieurs spécialistes.

Selon le vérificateur, Pêches et Océans n'a aucun plan de gestion des risques associés à l'introduction d'espèces salmonicoles d'élevage sur les stocks sauvages. Il n'a pas étudié la question pour évaluer les impacts globaux et cumulatifs des pratiques des 17 entreprises salmonicoles de la Colombie-Britannique et de leurs 105 établissements consacrés à 81 % à l'élevage de saumons... atlantiques! Ce ministère fédéral devrait plutôt appliquer le principe de «précaution», comme l'exige sa loi, affirme le vérificateur. Ce dernier blâme aussi Environnement Canada, censé contrôler l'émission de substances nocives des élevages sur les saumons du Pacifique mais qui se contente d'en surveiller les impacts sur... les coquillages.

Attendez à la fin mars, dit Léonard

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Tout n'est pas encore joué dans les compressions de 400 millions que projetait de faire le gouvernement dans l'éducation, ce qui, au dire de François Legault, remet en cause les contrats de performance signés par les universités et le financement supplémentaire qui les accompagne.

Présent aux obsèques du fondateur du Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN), André d'Allemagne, le président du Conseil du trésor, Jacques Léonard, répondant à une question d'un journaliste, a minimisé l'importance de l'effort budgétaire exigé cette année du ministère de l'Éducation. «Comment se fait-il qu'on parle de compressions?» a-t-on demandé à M. Léonard. «Je me le demande. Vous verrez à la fin mars» (lors du dévoilement du budget et des crédits du gouvernement), a-t-il répondu.

A son cabinet, on indiquait que la revue des programmes était encore en marche. Même son de cloche au ministère des Finances. «Le gouvernement n'a pas encore statué», a-t-on dit. Lundi, le vice-premier ministre Bernard Landry, qui affirmait la semaine dernière encore que le conseil des ministres avait approuvé la revue des programmes, mettait de l'eau dans son vin.

«L'arbitrage des crédits est fait par notre premier ministre, Lucien Bouchard. C'est un homme de parole. Il était au Sommet de la jeunesse. Il a toujours respecté ses engagements», a-t-il dit devant des étudiants à Sherbrooke.

Lors du Sommet du Québec et de la jeunesse il y a un an, le gouvernement a pris l'engagement de réinvestir un milliard dans l'éducation en trois ans. De cette somme, 80 millions doivent aller aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire en 2001-02, 40 millions au collégial et 180 millions aux universités.

Pour recevoir cette somme de 180 millions, haussée à 300 millions pour les années subséquentes, chacune des universités devait signer un contrat de performance contenant des objectifs en matière de gestion et de productivité. Or François Legault vient de confirmer qu'il suspendait la signature de ces contrats de performance en raison des compressions imposées lors de la revue des programmes. Bref, le gouvernement n'est pas en mesure de respecter ses engagements pris lors du Sommet de la jeunesse. A son cabinet, hier, on se montrait un peu plus optimiste qu'au cours des derniers jours, se contentant toutefois d'affirmer que les crédits dont disposera le ministère de l'Éducation en 2001-02 ne seront connus qu'à la fin mars.

«C'est vrai que la situation est bonne», a-t-on reconnu hier, au ministère des Finances. Mais la dette pu-

blique québécoise est plus élevée que celle des autres provinces, notamment l'Ontario, et le fardeau fiscal plus lourd. La cote de crédit du Québec «n'est pas fragile», a-t-on soutenu. Mais si le gouvernement du Québec montre qu'il ne contrôle pas ses dépenses, avec des augmentations de dépenses «au-dessus de 5 %» année après année, «c'est un élément négatif». Le gouvernement souhaite s'en tenir à une augmentation de dépenses de l'ordre de 3 % et, surtout, ne pas trop détonner par rapport à l'Ontario.

Au ministère des Finances, on répugne à parler de compressions. Le secteur privé s'astreint à réaliser des gains de productivité et on ne voit pas pourquoi le secteur public ne pourrait pas resserrer ses budgets en améliorant sa gestion, sans compromettre sa mission. «Nous ne considérons pas que ce sont des compressions à proprement dit», a-t-on souligné.

Or, le Québec est aux prises avec une croissance des dépenses dans la santé de l'ordre de 7 à 8 %, ce qui représente environ 1,3 milliard en 2001-02. L'an prochain, le Québec recevra 760 millions de plus du gouvernement fédéral en vertu du rétablissement partiel du Transfert social canadien. Mais après cela, l'apport fédéral pour la santé augmente à peine.

Avec la collaboration
de Kathleen Lévesque

Équipe Canada en Chine

Le dalaï-lama viendrait au Canada l'an prochain

Des parlementaires demandent à Chrétien d'évoquer des négociations sur l'avenir du Tibet

MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le premier ministre Jean Chrétien devrait profiter de sa visite en Chine la semaine prochaine pour inviter les autorités chinoises et les représentants du dalaï-lama à des négociations sur le Tibet, ont demandé hier des députés de tous les partis fédéraux.

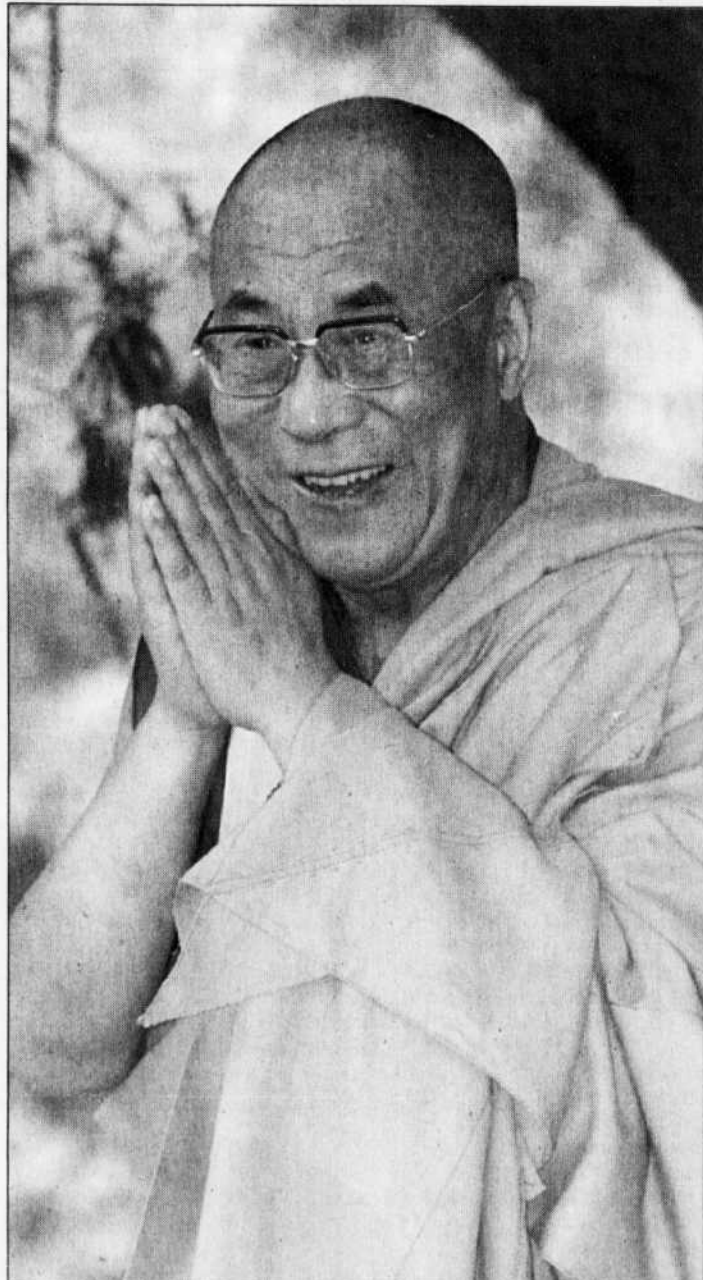
«La demande de négociations entre les représentants du dalaï-lama et les autorités chinoises est la requête la plus modeste qu'on peut faire après 20 ans. [...] Le moment choisi est aussi propice. D'abord, la mission commerciale menée par le premier ministre en Chine offre une occasion unique pour faire cette demande et assurer sa mise en œuvre. Ensuite, parce que la répression des droits des Tibétains se poursuit», a déclaré le député libéral de Mont-Royal et expert en matière de droits de la personne, Irwin Cotler, en compagnie de députés des autres formations.

Leur prise de position, qui s'ajoute à l'envoi de lettres au premier ministre depuis le 15 janvier dernier, est le fruit d'une campagne menée depuis un an par le Comité Canada-Tibet auprès de tous les élus fédéraux. Au total, 82 d'entre eux ont répondu à l'appel, dont 19 libéraux. Parmi eux, Peter Miliken, devenu président de la Chambre depuis lors.

Ce soutien important a stimulé le comité, qui a invité le dalaï-lama à visiter le Canada au printemps 2002, une visite que le président du comité, Thubten Samdup, dit assurée.

La Chine occupe le Tibet depuis 1959. Réfugié en Inde, le dalaï-lama prône depuis une solution pacifique, ce qui lui a valu le prix Nobel de la paix en 1989. Selon M. Samdup, le Canada, comme les autres pays, répète qu'il encourage le dialogue entre la Chine et le dalaï-lama. Cependant, rien ne se produit depuis 20 ans et son groupe attend toujours. Les jeunes perdent espoir et mettent en doute la non-violence, surtout lorsqu'ils voient le monde se mobiliser dès que la violence éclate. Incapable de sensibiliser le gouvernement, le groupe a cru qu'il y parviendrait davantage par le truchement des élus.

«Nous vous prions instamment, écrivent donc les députés, de convoquer autour d'une table de négociations les représentants du dalaï-lama et du gouvernement chinois.



Le dalaï-lama vit en exil depuis que la Chine occupe le Tibet.

[...] Une intervention déterminante dans le règlement du problème tibétain contribuerait à rehausser la réputation internationale du Canada en tant qu'artisan de la paix et défenseur des droits humains.

M. Samdup croit que les relations privilégiées que le Canada entretient avec la Chine lui permettent de jouer ce rôle. Et une réussite serait un héritage de valeur pour le premier ministre, confie-t-il en souriant.

Lors d'une séance d'information tenue hier matin au sujet de la

mission qu'Équipe Canada mène en Chine du 9 au 18 février, des conseillers du premier ministre ont simplement réitéré la position traditionnelle du Canada sur la question du Tibet. Selon eux, M. Chrétien évoquera la question générale des droits de la personne dans quelques discours importants et lors de ses rencontres avec les dirigeants chinois. Aucun tête-à-tête officiel n'est cependant prévu puisque M. Chrétien sera toujours accompagné de neuf premiers ministres provinciaux.

En Europe

Saganash et McKenzie ne font pas le poids devant Chevette et son équipe

FRANÇOIS CARDINAL
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Avant de s'envoler pour Londres hier, Guy Chevette a dressé un bilan fort positif de son séjour en Belgique tout en écorchant au passage les deux représentants autochtones qui peinent, semble-t-il, à faire contrepoids à son discours. Ceux-ci se sont plaints hier d'être délibérément tenus à l'écart des rencontres entre le ministre et ses hôtes.

Après avoir rencontré, au cours des deux derniers jours à Bruxelles, plusieurs universitaires et parlementaires européens, le ministre délégué aux Affaires autochtones s'est dit très heureux de la tournure des événements. Peu dérangé, selon ses dires, par la mission parallèle que mènent les envoyés cri et innu Roméo Saganash et Armand McKenzie, M. Chevette a animé, en compagnie de Pita Aatami (Société Makivik), Simon Awashish (communauté attikamek d'Obedjiwan) et Clifford Moar (communauté innue de Mashteuiatsh), deux séminaires portant sur l'évolution des rapports entre les nations autochtones et le gouvernement du Québec.

«On ne leur dit pas que tout est beau, que tout est bon, que tout est réglé. On leur dit tout simplement qu'on se respecte et qu'on cherche des solutions», a résumé M. Chevette, joint par téléphone. La question des jeunes a d'ailleurs pris une large place au cours de ces échanges puisqu'elle préoccupe au premier plan les leaders autochtones, leur population se composant à 60 % de jeunes âgés de moins de 30 ans. «Les partenariats établis avec le Québec visent justement à leur assurer un avenir meilleur, a indiqué M. Awashish. Voilà l'essentiel du message livré aux Européens.»

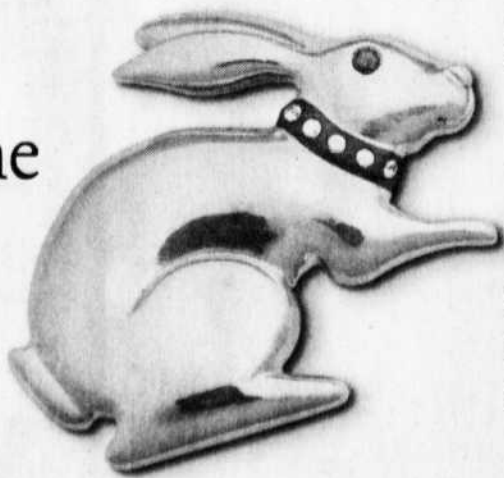
Mais cette bonne humeur et cette bonne entente n'ont pas empêché M. Chevette d'écorcher au passage MM. Saganash et McKenzie, «ces deux avocats qui ne veulent tout simplement pas d'entente [avec le gouvernement]». «Plus il y a de confrontations, plus c'est payant pour un avocat», a rappelé le ministre avant de se dire «convaincu que les autochtones des communautés qu'ils représentent ne savent pas qu'il y a des tigars en culottes courtes qui font les "watchmen" d'une mission d'hommes élus démocratiquement».

Il a accusé les deux hommes de tenir leur communauté dans la misère en multipliant inutilement les interventions juridiques. «Plus j'observe le dossier, plus je me rends compte que là où il y a un leadership politique fort, il est possible de faire progresser le statut des autochtones. Par contre, plus une communauté est exploitée par du juridisme qui, allégrement, prêche la confrontation parce que c'est payant, plus elle est démunie.»

De leur côté, MM. Saganash et McKenzie ont accusé l'ambassade canadienne et la délégation générale du Québec à Bruxelles de les avoir tenus délibérément loin des séminaires présidés par M. Chevette. «Ce refus clair d'un débat portant sur la situation des peuples autochtones au Québec a laissé chez les parlementaires européens un doute quant à l'objectivité des démarches du gouvernement du Québec», ont-ils soutenu.

Selon leurs dires, le rapporteur des droits humains pour le Parlement européen, Matti Wuori, aurait indiqué aux représentants cri et innu que la démarche et l'attitude de la délégation québécoise suscitent chez lui des doutes et portent flanc aux critiques.

Le lièvre, la fortune



Pourquoi remettre à demain ce qu'on peut commencer dès aujourd'hui ?

et le prêt REER.

Profitez de nos prêts REER pour vous procurer l'avantageux REER à taux progressif Placements Québec offrant 5,35 % la première année incluant le boni d'intérêt de 1 % pour les nouveaux fonds REER. Renseignez-vous aussi sur notre gamme de produits de retraite.

Québec
Placements Québec
www.placementsqc.gouv.qc.ca

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et tous les samedis de février, de 10 h à 16 h.

Pour la région de Québec, composez le 521-5229.

REER
à taux
PROGRESSIF
PLACEMENTS
QUÉBEC

1 800 463-5229

LE DEVOIR

LE MONDE

Présidence haïtienne

Les mille travaux d'Aristide

DOMINIQUE LEVANTI
AGENCE FRANCE-PRESSE

Port-au-Prince — Jean-Bertrand Aristide, 47 ans, élu président d'Haïti en novembre, prend aujourd'hui ses fonctions pour un nouveau mandat de cinq ans qui s'annonce difficile dans cet État en proie à la pauvreté et divisé par une grave crise politique.

M. Aristide a présenté un ambitieux programme — alors que l'opposition n'a pu encore fournir aucun projet alternatif — pour tenter de sortir son pays, le plus pauvre du continent américain, de la misère.

Il a notamment l'objectif de célébrer « dans la dignité », le 1^{er} janvier 2004, le bicentenaire de l'indépendance glorieusement acquise contre le corps expéditionnaire de Napoléon Bonaparte venu rétablir l'esclavage aboli par la Révolution française.

Faute d'un accord avec l'opposition qui conteste les résultats des dernières élections législatives du 21 mai et de la présidentielle du 26 novembre qu'elle a boycottée, l'aide internationale dont il a besoin pour aider à financer ce programme de plusieurs centaines de millions de dollars sur cinq ans pour lui faire en partie défaut.

Les États-Unis et l'Union européenne, qui a déjà annoncé qu'environ 70 millions d'euros seraient « indisponibles » pour la république caribéenne, ont averti que leur aide serait réduite faute d'un accord avec l'opposition, notamment sur les élections du 21 mai.

L'Organisation des États américains (OEA) avait alors fait état d'irrégularités de comptage portant sur dix sièges de sénateur sur les 27 que compte la chambre haute.

Des discussions, sous l'égide de la société civile, entre la Convergence démocratique qui réunit les principales formations de l'opposition et le parti de M. Aristide, la Famille Lavalas, se sont achevées hier par un échec.

Le nouvel ambassadeur des États-Unis, Brian Curran, a déploré



Les partisans d'Aristide étaient nombreux à brandir des colombes en signe de paix hier, en face du palais présidentiel de Port-au-Prince.

ré le « manque de flexibilité » des parties qui se sont rejeté la responsabilité de l'échec.

La Famille Lavalas a fait état comme base de négociations de huit « engagements » (rectification rapide des élections contestées du 21 mai, nouveau Conseil électoral indépendant, neutralité des futurs responsables de la police, notamment) pris par M. Aristide dans une lettre envoyée en janvier au président Bill Clinton.

La Convergence a proposé un mandat présidentiel raccourci à deux ans pour M. Aristide, qui avait déjà vu son premier mandat (1991-96) amputé par trois ans d'exil pour cause de coup d'État militaire.

Après l'échec des négociations, la Convergence a annoncé la désigna-

tion d'un « président provisoire » jusqu'à la tenue de nouvelles élections. Ce « président », M. Gérard Gourgue, 74 ans, fondateur de la Ligue haïtienne des droits humains, a indiqué qu'il n'entendait pas « prendre le pouvoir par la force » et préférer « un processus régulier et normal ».

C'est dans ce contexte politique crispé que M. Aristide recevra ce matin devant le Parlement, en présence du président dominicain Hipólito Mejía, du secrétaire général adjoint de l'OEA, Luigi Einaudi, du vice-premier ministre de Taïwan, Su Shui-teng, et du corps diplomatique l'écharpe présidentielle bleue et rouge des mains de son prédécesseur, René Prével.

L'enthousiasme de millions de déshérités, appuyés par les classes

moyennes, l'Église progressiste et les démocrates haïtiens, qui avait accompagné la première prise de pouvoir de M. Aristide le 7 février 1991 ne devait toutefois pas être au rendez-vous pour l'ancien prêtre des bidonvilles, aujourd'hui marié, père de famille et habitant une maison cossue.

Jean-Bertrand Aristide conserve toutefois le soutien des classes populaires, notamment des plus pauvres.

À Washington, le département d'État a indiqué craindre des violences lors de son entrée en fonctions. Son intronisation « est susceptible de provoquer des manifestations violentes et des actes individuels de violence », précise un communiqué du département.

Ariel « Arik » Sharon

Le faucon poursuit son vol

JEAN-PIERRE PERRIN
LIBÉRATION

Jérusalem — Ariel Sharon habite au 35 de la rue al-Wad, dans la partie arabe et musulmane de la Vieille Ville de Jérusalem. A cause de l'immense drapeau israélien qui la signale, on ne peut manquer cette belle demeure de pierre qui coiffe la ruelle, laquelle conduit à la fois à l'esplanade des Mosquées et au mur des Lamentations. Autour, des soldats veillent, de même que des individus armés, cachés derrière leurs lunettes noires.

Bien sûr, il n'y réside jamais — il habite un ranch du Néguev. Cette maison, acquise par Ateret Kohanim, une organisation d'extrême droite dont la vocation est de judaïser les quartiers arabes de la Vieille Ville, est considérée par les habitants du quartier comme une provocation permanente. Arik — comme on le surnomme — n'en a cure. Il n'a jamais eu peur de dérangier. La demeure de la rue al-Wad, il l'a d'ailleurs achetée en 1987, l'année où commença la première intifada. Treize ans plus tard, le 28 sep-

tembre 2000, sa visite à l'esplanade des Mosquées, perçue par les Palestiniens comme une autre provocation, va servir de détonateur à la seconde intifada, qui va lui servir ensuite de tremplin pour s'emparer du pouvoir et devenir le nouveau premier ministre d'Israël. C'est donc à un politicien dangereux que les électeurs israéliens ont confié leur destin.

Ariel Sharon, de son vrai nom Ariel Scheinerman, est né le 27 septembre 1928 de parents, modestes fermiers, originaires de Biélorussie. Engagé dès l'âge de 17 ans dans la milice armée de la Hagana, on le retrouve dans toutes les guerres d'Israël.

Il fait parler de lui pour la première fois à la bataille de Latrun, le 23 mai 1948, pendant la guerre d'indépendance. Agé de 20 ans et sans avoir jamais fréquenté d'école militaire, il dirige une section de pointe de la milice armée de la Hagana contre la Légion arabe. Blessé lors de la bataille, il y a montré beaucoup de courage et des dispositions naturelles au commandement. Le revers de la médaille, on le découvre quelques années plus tard, le 14 octobre 1953. A la tête de l'unité 101, spécialisée dans les représailles, il punit le village de Kibiya en dynamitant 45 maisons avec leurs habitants à l'intérieur. Le bilan: 69 tués, surtout des femmes et des enfants. Sharon ne s'en émeut guère. « Pour la première fois, nous disposons d'une réponse efficace — une unité qui obligerait tous ceux qui voulaient notre perte à bien réfléchir avant de commettre leurs crimes », écrit-il dans ses mémoires (Stock, 1990).

En 1967, lors de la guerre des Six Jours, il commande une division blindée et accumule les succès militaires. Nouvelles médailles, nouveaux revers. Il fera détruire des milliers de maisons dans les camps de réfugiés de la bande de Gaza pour y construire des routes, exilera des centaines de jeunes Palestiniens en Jordanie et au Liban. Quelque 600 proches, dont des femmes et des enfants, de « terroristes » présumés seront enfermés dans un camp de détention du Sinaï. Cette politique ultrarépessive donne de formidables résultats. En juin 1971, 34 actes de sabotage sont signalés à Gaza contre un seul en décembre.

Pendant la guerre de Kippour, on le retrouve à la tête d'une division blindée dans le Sinaï avec laquelle il franchit de nuit le canal de Suez. Beaucoup d'Israéliens croient que c'est lui qui a renversé le cours de la bataille. Pourtant, les relations vont se tendre avec le haut commandement, qui va annuler sa nomination et le laisse même entendre qu'il pourrait être jugé.

Cette réputation de tête brûlée, il l'a retrouvée très vite dans sa carrière politique. Nommé ministre de la Défense par Menachem Begin, qui le récompense du rôle fédérateur qu'il a joué aux élections de 1981, il inquiète déjà les Israéliens. A juste titre. Deux mois après sa nomination, il demande à l'état-major de préparer l'invasion du Liban. Elle commence le 6 juin 1982. Il berne Begin en lui faisant croire qu'elle ne durera que quatre jours et sera limitée à une zone frontalière de 40 kilomètres. Puis, ce seront les massacres — qui firent un millier de morts — des camps palestiniens de Sabra et Chatila, à Beyrouth, par des phalangistes libanais sous le regard de Tsahal. Le 8 février 1983, la commission d'enquête israélienne accuse Arik de « responsabilité indirecte » dans ces tueries et recommande son limogeage.

Il y aura 400 000 personnes dans les rues de Tel-Aviv pour demander son départ. Et, finalement, l'obtenir. Après tant de fiascos, on croit qu'il a définitivement mordu la poussière. Erreur. D'ailleurs, son conseiller Uri Dan avait fait cette incroyable prédiction: « Ceux qui n'ont pas voulu l'avoir comme chef d'état-major l'auront comme ministre de la Défense; ceux qui n'en veulent pas comme ministre de la Défense l'auront comme premier ministre. »

Pourtant, même la droite le trouve encombrant et préférerait le voir rester dans son ranch. En 1996, Benjamin Nétanyahou fera tout pour l'empêcher d'entrer dans son gouvernement alors que c'est lui qui l'avait réconcilié avec deux autres barons de la droite, permettant sa victoire face à Shimon Peres. En vain.

Il faut dire que l'homme est un habile tacticien. Il l'a montré le 28 septembre à l'esplanade des Mosquées. Devenu chef de l'opposition grâce à la démission de Nétanyahou, il a par sa visite contre lui-ci, qui essayait de reprendre la tête du Likoud. Et, en même temps, il a fait flamber l'intifada, brûlant les dernières cartes d'un Ehoud Barak fragilisé par l'éclatement de sa coalition.

Aujourd'hui, l'homme qui, ministre de l'Agriculture, dessinait il y a vingt ans la carte de la colonisation israélienne en Cisjordanie, maillant les régions autonomes palestiniennes d'implantations juives pour empêcher la création d'un État palestinien, a-t-il un peu changé? Oui, si l'on en croit ses déclarations dans lesquelles il prend acte de l'existence de facto d'un État palestinien depuis Oslo. Oui, si l'on en croit sa dernière déclaration au journal *Ma'ariv*: « Moi qui ai connu toutes les guerres d'Israël, vécu toutes ses peurs et vu mourir mes camarades au combat, je sais combien nous avons besoin de la paix [...]. C'est pourquoi il ne faut pas désespérer de la paix mais changer de voie pour parvenir à une vraie paix. » Mais beaucoup d'Israéliens n'en sont pas convaincus. « A son âge, Arik ne peut pas changer. Il ne faut pas se laisser prendre par les spots publicitaires le représentant en gentleman farmer entouré de ses moutons. Il reste un loup », souligne un officier israélien.



REUTERS

Ariel Sharon

EN BREF

Rencontre d'urgence

Quito (AFP) — Les Indiens ont une nouvelle fois démontré leur force en Équateur où, en plein état d'urgence, le président Gustavo Noboa a finalement accepté de rencontrer hier leurs dirigeants, au lendemain d'une intervention de l'armée contre des manifestants qui a fait trois morts et 59 blessés. La réunion entre le chef de l'État et une délégation dirigée par Antonio Vargas, président de la Confédération des nations indiennes de l'Équateur (CONAIE), était prévue à 16h locales au palais présidentiel de la capitale. Cette concession de Gustavo Noboa illustre la puissance des quatre millions d'Indiens, sur 12,5 millions d'Équatoriens, dans leur détermination à faire revenir le président sur un train de hausses massives annoncé le 1^{er} janvier dernier.

Mort suspecte d'un ministre

Belgrade (Reuters) — Le dernier ministre de l'Intérieur de l'ancien président yougoslave Slobodan Milosevic a été retrouvé mort hier soir, a annoncé son successeur. Le corps de Zoran Sokolovic a été découvert dans sa voiture, une Lada Niva, près de la ville de Knjazevac, à environ 200 kilomètres au sud-est de Belgrade, a annoncé à Radio B-92 l'actuel ministre de l'Intérieur, Zoran Zivkovic. « A l'heure actuelle, je n'ai aucune information confirmée sur la cause du décès mais il pourrait s'agir d'un suicide », a-t-il ajouté. Sokolovic, membre du Parti socialiste de Milosevic, était considéré comme l'un des plus proches collaborateurs de l'ancien homme fort de Belgrade, qu'il connaissait de longue date.

La Turquie proteste toujours

Istanbul (AP) — Nouvelle protestation turque contre la reconnaissance par Paris du génocide arménien. Le directeur chargé de la Jeunesse et des Sports, Kemal Mutlu, a annoncé hier qu'Ankara allait boycotter en 2001 huit rencontres sportives se tenant sur le sol français et auxquelles les équipes nationales turques ne sont pas tenues de participer, dont un tournoi de badminton et un tournoi de lutte, a ajouté Kemal Mutlu. La France ne sera pas invitée à participer aux tournois secondaires en Turquie.

Procès des complices présumés de Ben Laden

CS-1 se dévoile

MICHEL MOUTOT
AGENCE FRANCE-PRESSE

New York — Un Soudanais de 34 ans, Djamel Ahmed Al Fadl, est entré hier dans l'histoire comme le premier repenti important du terrorisme international.

Le témoin mystère de l'accusation dans le procès de quatre complices présumés du chef terroriste Oussama Ben Laden, jugés pour les attentats contre les ambassades américaines en Afrique en 1998, a pénétré dans la salle d'audience n° 318 du Tribunal fédéral de Manhattan, à New York, et décliné son identité, mettant fin à des années d'anonymat.

Le témoin, auparavant seulement connu sous les initiales CS-1, avait contacté le gouvernement américain en demandant protection en échange de sa coopération.

Dans un anglais hésitant, cet homme a raconté son itinéraire d'une mosquée de Brooklyn aux champs de bataille d'Afghanistan.

Là, il rencontre de nombreux chefs de guerre arabes et musulmans venus participer au jihad contre l'occupant soviétique, au premier rang desquels figure Oussama Ben Laden. « Il venait parler aux nouveaux venus après

la prière, nous disait qu'il fallait frapper les Soviétiques, mener contre eux le jihad », témoigne-t-il avec l'aide occasionnelle d'une interprète.

« Quand les Russes se sont retirés, Ben Laden a décidé de fonder un groupe, qu'il a appelé Al Qaeda [la base], pour se tenir prêts pour d'autres guerres. Nous devions parvenir à unir tous les musulmans du monde sous l'autorité d'un seul chef [Khalifa]. Il disait que nous devions renverser les gouvernements arabes pour les remplacer par des gouvernements islamiques. »

Interrogé par le procureur Patrick Fitzgerald, il livre de longues listes de noms.

Il assure avoir participé, fin 1989, à la réunion originale au cours de laquelle de nombreux vétérans d'Afghanistan (il ne précise pas le chiffre) ont prêté le serment d'allégeance (bayat) envers l'émir du groupe, Oussama Ben Laden. « J'ai juré et j'ai signé trois papiers. J'étais le troisième à signer. J'ai juré d'obéir à l'émir, de faire tout ce qui m'était demandé. »

Selon lui, le réseau est dirigé, sous Oussama Ben Laden, par un comité (choura) dont il donne la liste des noms. Il y avait ensuite un comité militaire, un comité pour les affaires et les finances, un comité des fatwas (or-

donnances religieuses) et un comité pour les déplacements.

Il révèle chaque fois le nom du chef original de chaque comité, que le procureur lui fait épeler. Ainsi, selon lui, le comité pour les médias était dirigé par un homme dont le pseudonyme était « Abu Moussa Reuter » et qui publiait, dans les zones contrôlées par les combattants antioviétiques en Afghanistan, un quotidien et un hebdomadaire.

Les avocats de la défense tentent d'objecter, demandant comment Djamel Ahmed Al Fadl pouvait savoir autant de choses ou donner la liste des personnes ayant assisté à une réunion. La réponse est inamovible: « J'y étais. »

Fin 1990, le réseau se déplace au Soudan, poursuit-il. « Les chefs nous ont dit qu'il n'y avait plus grand-chose à faire en Afghanistan après le départ des Russes, que le Soudan était près du monde arabe et que le Front national islamique, qui venait d'arriver au pouvoir, était prêt à nous aider. »

Sur place, il affirme avoir été chargé de louer des maisons et d'acheter des fermes, transformées en centres d'entraînement.

Son témoignage, qui pourrait causer au réseau Ben Laden le genre de dégâts que celui du repentin italien Tommaso Buscetta a causés à la mafia italienne au début des années 80, devrait s'étaler sur au moins trois jours.

Affaire Elf

Sirven est de retour en France

AGENCE FRANCE-PRESSE

Paris — L'homme clé de la tentaculaire affaire Elf, Alfred Sirven, arrêté vendredi à Manille et détenu en Allemagne depuis samedi, a été ramené en France hier soir dans un avion militaire, avant d'être interrogé par des juges financiers à Paris.

L'avion spécial du gouvernement français a atterri à 19h40 locales sur la base militaire de Villacoublay, près de Paris, où Alfred Sirven, 74 ans, devait être présenté aux juges financiers dès hier soir, avant d'être écroué au quartier des personnalités de la prison parisienne de la Santé.

Sirven est arrivé vers 20h45 locales au pôle financier du Palais de

justice de Paris, pour sa première présentation devant les juges de l'affaire Elf, dans le cadre de laquelle un total de quelque trois milliards de francs (600 millions de dollars) auraient été détournés.

Les juges Eva Joly, Laurence Vichnievsky et Renaud van Ruymbeke devaient lui notifier les charges pesant sur lui dans le cadre de deux mandats d'arrêt délivrés à son encontre le 13 juin 1997 dans le dossier Elf et le 17 septembre 2000 dans l'affaire de la vente de frégates françaises à Taïwan.

Les juges devaient également procéder à un premier interrogatoire du personnage central de l'affaire Elf, qui devait ensuite être conduit à la prison de la Santé à Paris, où une cellule l'atten-

dait depuis vendredi à l'étage des personnalités, a-t-on indiqué de source pénitentiaire.

Aujourd'hui, Alfred Sirven doit être présenté au tribunal correctionnel de Paris, où il est jugé depuis deux semaines par défaut, en même temps que six autres prévenus présents à l'audience, dont l'ancien ministre Roland Dumas, son ex-amie Christine Deviers-Joncour et l'ancien président d'Elf, Loïk le Floch Prigent.

Peu avant son extradition, Alfred Sirven a refusé de témoigner devant les membres de la commission d'enquête parlementaire alléguant sur les caisses noires de la CDU, venus l'interroger sur le rachat en 1992 par Elf Aquitaine de la raffinerie est-allemande de Leuna.

Antonin
DUPONT

TASCHEREAU

Premier ministre du Québec
de 1920 à 1936.

400 pages - 24,95 \$

Les Éditions
GUERIN

(514) 642-3401

En vente dans toutes les librairies

É D I T O R I A L

Une tradition dépassée

L'affaire des contrats de performance dont le ministre de l'Éducation, François Legault, aurait suspendu l'application faute d'argent démontre une fois de plus les conséquences du manque de transparence qui accompagne le processus d'adoption des budgets par nos gouvernements. N'est-il pas temps de mettre fin à l'absurde secret, toujours trahi, qui entoure les négociations précédant la présentation du budget?

Au Canada, le contenu des budgets annuels des gouvernements est gardé secret jusqu'à leur présentation devant le Parlement. Une fois cette présentation faite, il est trop tard pour apporter des changements. Le budget est d'ailleurs le seul projet de loi qui est adopté ainsi, sans discussions préalables à l'extérieur du cercle restreint des membres du conseil des ministres.

Dans plusieurs pays du monde, aux États-Unis par exemple, l'administration présente son plan budgétaire au Congrès, qui le discute, l'amende et l'adopte souvent dans une forme bien différente de celle du projet initial. Sans aller jusque-là, il serait quand même temps de démocratiser le processus en invitant la population à exprimer ses réactions devant un projet budgétaire, avant son adoption par le gouvernement.

Evidemment, il y a la tradition, qui veut que personne ne soit informé des mesures fiscales avant leur adoption pour éviter que certains en tirent profit à des fins personnelles. L'objectif est louable mais, de nos jours, il devient marginal et, de toute façon, rien n'interdit que les mesures les plus délicates soient gardées secrètes jusqu'à la dernière minute. Cependant, pour le reste, l'essentiel en fait, tout devrait être sur la table pour discussion plusieurs semaines avant la présentation pour adoption par le Parlement.

Plus de transparence dans le processus budgétaire nous épargnerait les rumeurs comme celles qui courent ces jours-ci dans l'entourage des ministres du gouvernement Bouchard. Compressions sévères en éducation, abolition de la gratuité des examens dentaires pour les enfants et des examens de la vue pour les jeunes et les personnes âgées, introduction imminente d'une taxe pour la vieillesse... Plus de transparence nous permettrait de comprendre comment il se fait qu'un ministre, qui était autorisé à signer des contrats d'une valeur de 600 millions avec les universités au nom du gouvernement, peut en être rendu à devoir annuler ses engagements parce que le même gouvernement lui refuse l'argent. N'avait-on pas prévu que ces centaines de millions s'ajouteraient aux coûts normaux du ministère?

Plus de transparence limiterait peut-être aussi l'usage de la fuite orchestrée par les politiciens en quête de réactions à leurs projets les plus fous. La tactique plaît bien à certains médias populaires en mal de manchettes, souvent fausses, mais elle sème la panique dans les milieux concernés, comme c'est le cas cette semaine en santé et en éducation.

Avec le retrait quasi total du premier ministre Lucien Bouchard des affaires courantes, les membres du gouvernement s'en donnent à cœur joie à Québec. Il n'y a plus personne au gouvernail pour faire respecter la discipline au sein du conseil des ministres. Les tractations vont bon train en vue de la présentation du budget et chaque ministre utilise les moyens qui sont à sa portée pour faire avancer son dossier. Malheureusement, la population ne participe pas à cet exercice privé qui prend des allures de souque à la corde, forcée qu'elle est de se satisfaire de rumeurs, plus menaçantes les unes que les autres. Tout cela donne à ce Québec des allures de république de bananes.

jsansfacon@ledevoir.ca

Parties de pêche

Jean Chrétien avait pris son air humble pour se présenter à la Maison-Blanche lundi, sachant qu'il avait bien des choses à se faire pardonner de la part du président George W. Bush. La manœuvre semble avoir réussi puisque, oubliant les propos indélicats de M. Chrétien sur les parties de pêche de George Bush père et de Brian Mulroney, le président américain a accepté de venir taquiner un jour l'achigan à petite bouche au Canada.

Cette rencontre était capitale pour Ottawa. Au delà de la simple prise de contact entre deux hommes politiques, dont les relations étaient déjà empreintes de malaise avant même qu'ils ne se rencontrent, il s'agissait, pour la diplomatie canadienne, de bien marquer, d'entrée de jeu, que l'attitude du Canada envers les États-Unis allait radicalement changer.

M. Chrétien a, diplomatiquement, ployé le genou devant M. Bush. Cependant, le recentrage de la politique canadienne avait commencé bien avant cette rencontre. Le choix du modéré John Manley pour succéder à Lloyd Axworthy aux Affaires étrangères était déjà de nature à faire comprendre à Washington que cette politique ne serait désormais teintée d'aucune forme d'antiaméricanisme. Le nouveau ministre n'a d'ailleurs pas perdu de temps pour réorienter les priorités de son ministère. L'économie et les relations bilatérales avec notre voisin ont relégué au second plan le thème de la sécurité humaine, cher à son prédécesseur.

Le gouvernement libéral a, sans le dire, adopté à toutes fins utiles la doctrine Mulroney misant sur les relations interpersonnelles au sommet et une politique de conciliation plutôt que d'affrontement. Ce retournement, plutôt ironique dans les circonstances, traduit une inquiétude profonde de la part d'Ottawa, qui a pris bonne note de la volonté de M. Bush de faire de la construction d'une zone de libre-échange des Amériques sa priorité. L'intérêt que celui-ci porte au Mexique a allumé un signal d'alarme à Ottawa, où l'on a vite compris qu'à moyen terme, le Canada risque d'être remplacé par ce pays comme premier partenaire commercial.

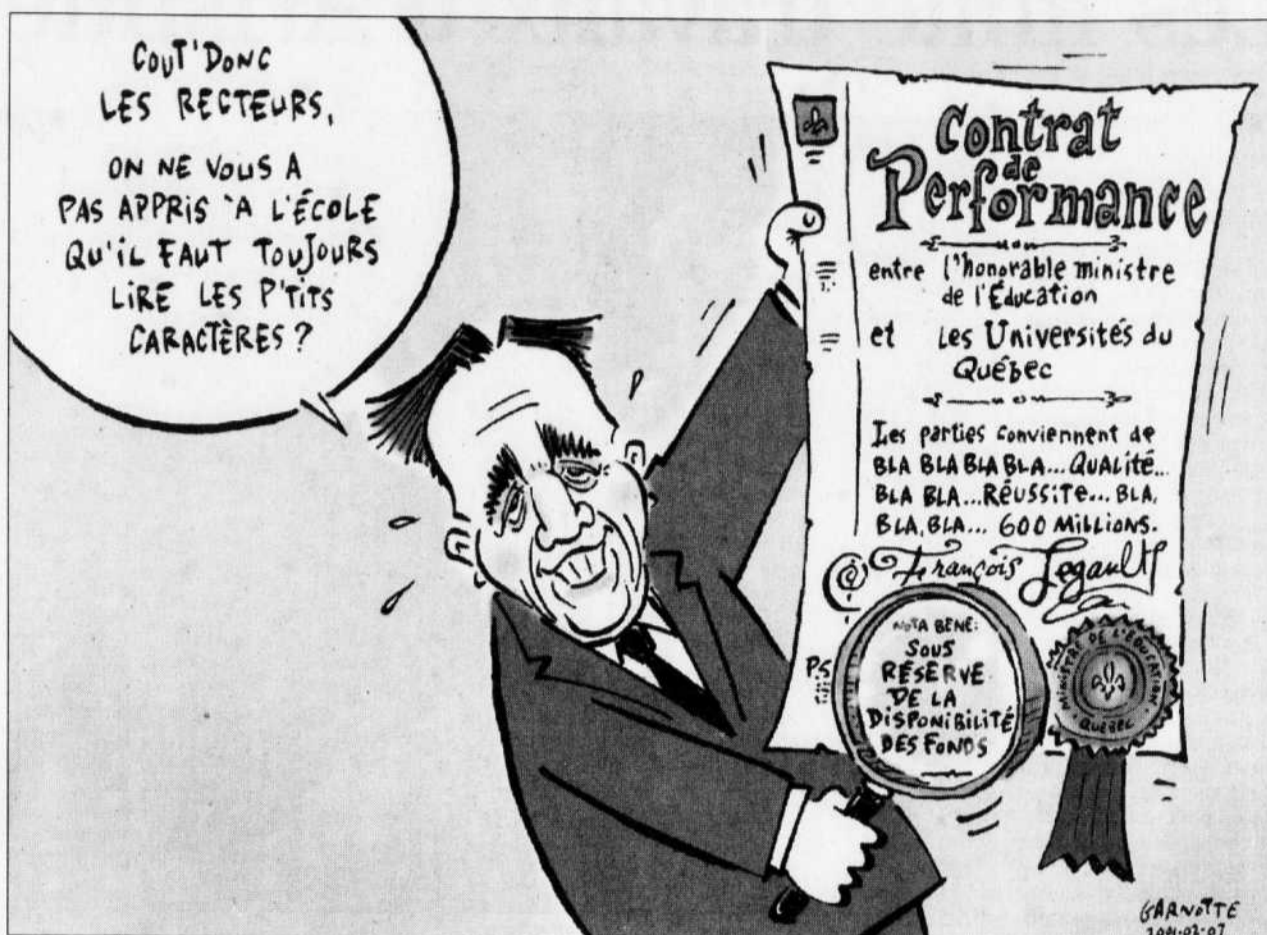
L'insistance d'Ottawa à obtenir que M. Chrétien soit le premier chef de gouvernement étranger à rencontrer M. Bush, avant Vicente Fox, était bien plus qu'une simple réaction de jalousie. Il s'agissait de manifester clairement que le Canada entendait être un acteur majeur dans la négociation de la zone de libre-échange des Amériques et qu'il serait là pour défendre ses intérêts commerciaux et politiques. On ne peut qu'approuver cette attitude, non sans observer, cependant, que, ce faisant, l'on perpétue ce cercle vicieux de notre dépendance toujours plus grande envers les États-Unis et son économie.

bdescoteaux@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSSAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

Promotion économique et fierté nationale

Stéphane Baillargeon n'a-t-il pas la capacité de faire la différence entre la promotion économique et la fierté d'une nation? Le fédéral persiste à inonder le Québec de ses drapeaux rouges chaque fois qu'il nous rend notre part des taxes que nous lui versons. Le Québec possède son propre drapeau envers lequel je m'identifie pleinement, comme d'ailleurs la majorité des Québécois. Je trouve indigne cette façon de faire du gouvernement fédéral qui vise à nous assujettir et je suis content que quelqu'un ait eu finalement le courage de la dénoncer. Enfin un souverainiste qui se positionne clairement et qui donne le ton. La relation qu'il fait, à la fin de son article, entre cet événement et la promotion économique que fait Bernard Landry à Davos ne tient pas la route. Il n'a pas saisi l'essence du débat.

Michel Grenier
1er février 2001

Le Devoir et la perspective des jeunes

Il est bon de voir que, de plus en plus, *Le Devoir* s'attarde à la perspective des jeunes quant aux transformations sociopolitiques qui animent le Québec. J'entends par là les récents éditoriaux qui reconnaissent l'utilité des organismes populaires antimonétarisation refusant la mainmise de l'économie sur la politique. Notons aussi l'interview de Michel Venne qui présentait, en fin de semaine, Jocelyn Maclure.

Je crois fermement que le débat politique est beaucoup moins polarisé que ce qui transparaît généralement dans les médias. Ainsi, nous sommes très nombreux à épouser l'idée d'un équilibre entre les patriotes rétrogrades qui s'accrochent au passé comme à une bouée de sauvetage et les fédéralistes sclérosés qui

nient l'espoir d'une société plus juste par leur égocentrique repli sur l'image d'un brillant Canada. La souveraineté du Québec est en train de se faire par ceux qui luttent contre les multiples formes d'exclusion; celle, essentiellement inexistante, des «néolibéraux bleus», elle, ne se fera peut-être pas.

Olivier de Gaspé Asselin
Étudiant en cinéma
Montréal, 4 février 2001

Les chômeurs n'ont pas d'enfants ou sont riches!

Jean Chrétien réinvente la logique, n'en déplaise à Aristote. En effet, comment peut-il vouloir réduire la pauvreté chez les enfants tout en appauvrissant leurs parents qui ont le malheur d'être chômeurs?

Le régime actuel d'assurance-emploi exclut six chômeurs sur dix du droit aux prestations? Ça doit être que les chômeurs n'ont pas d'enfants. Ou que, s'ils en ont, ils sont riches. Ainsi, c'est pourqu'ils n'ont pas besoin des prestations. CQFD.

Non mais, quelle hypocrisie! Et je gage que vous y avez cru, à ces promesses d'ivrogne sur la réduction de la pauvreté des enfants. Ça doit être le cas, il a été réélu. Voilà qu'on prétend assouplir la Loi sur l'assurance-emploi. Balleverne! Ce projet de loi corrige tout de même de grossières erreurs, telle celle de réduire le taux des prestations aux travailleurs précaires qui ont forcément plus souvent recours au régime, comme s'ils étaient responsables de leur précarité. Mais sans plus.

Même si ce projet de loi était en application demain matin, il y aura toujours six chômeurs sur dix qui n'auront pas droit aux prestations. C'est une réelle réforme qu'il faut apporter à cette loi dite de l'assurance-emploi. Surtout que les surplus de la caisse dépassent les 30 milliards!

Gaëtan Guérard
Québec, 3 février 2001

André d'Allemagne et la politique fascinante

J'ai eu la chance d'avoir André d'Allemagne comme professeur de sciences politiques pendant deux ans, au début des années 70. En classe, il «enseignait» la politique, il n'en «faisait» pas. Si nous voulions parler du RIN avec lui, il nous souriait et nous invitait à venir le voir à son bureau après les cours. Il était conscient de son devoir de professeur et insistait beaucoup sur le travail de réflexion et d'analyse. En sa compagnie, la politique était fascinante; plus encore, elle était noble. Tous jours une Gauloise ou une Gitane à la main, André d'Allemagne impressionnait autant par son assurance tranquille que par la rigueur de son argumentation. J'en garde le souvenir d'un homme fidèle à ses convictions et profondément droit. Pour moi, il est toujours vivant.

André Senécal
Hull, 1er février 2001

Des dollars qui ne réchaufferont personne

Moi, mon pays, ce n'est pas un pays, c'est l'hiver. Le mazout n'aidant rien, le gouvernement fédéral m'envoie donc un chèque d'allocation pour frais de chauffage. Le seul hic, c'est que je n'ai aucuns frais de chauffage à déboursier. Je suis un universitaire qui vit chez ses parents et qui accumule tranquillement mais sûrement des prêts pour compléter ses études. Ce chèque, il n'a pas été de trop, mais jamais il ne me servira à payer le chauffage. J'encaisserai ces 125 \$ en me disant que des milliers de dollars partiront en fumée des coffres de l'État sans avoir réchauffé personne. Je participe à ce gaspillage avec un goût amer dans la bouche.

A tous les contribuables fédéraux, j'offre mes excuses les plus sincères.
Christian Drolet
1er février 2001

LIBRE OPINION

Les boucs émissaires

GAËTAN BOUCHER
Président-directeur général
Fédération des cégeps

L'éditorial qu'a signé Paule des Rivières samedi dernier est pour moi aussi incompréhensible que choquant: à partir du dernier rapport de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, qui démontre à la fois la qualité de la formation générale donnée dans les collèges et la préparation insuffisante des jeunes à leur sortie du secondaire, elle en arrive, en effet, à la conclusion que... ce sont les cégeps qui sont «malades»!

Par quelle aberration logique deux constats aussi clairs l'amènent-elle à une vision aussi brouillée de la réalité? Si les jeunes qui arrivent au cégep à 16 ou 17 ans, après onze années de scolarité au terme desquelles la formation de base devrait être acquise, maîtrisent mal leur langue maternelle, c'est parce que le cégep est malade? Si ces mêmes jeunes manquent des capacités nécessaires pour entreprendre, comme cela va de soi au niveau collégial, l'étude des grandes œuvres littéraires et philosophiques, c'est encore parce que le cégep va mal? Enfin, si ces jeunes, qui doivent approfondir au collégial leur maîtrise de la langue seconde, n'ont pas le niveau pour le faire, c'est bien évidemment et encore une fois à cause des cégeps?

Il est vrai que, depuis sa création, le cégep a souvent servi de bouc émissaire pour tous les maux de l'éducation. Parce qu'il constitue un modèle à part en Occident et parce que sa

courte histoire, comme celle de l'ensemble du système d'éducation québécois moderne, a été marquée par certaines turbulences, de vieux préjugés demeurent, qui ressortent à la moindre occasion.

Mais le cégep a changé, profondément. L'établissement collégial de 2001 n'a plus rien à voir avec celui des années 70 et 80. En resserrant et en enrichissant la formation, en instaurant de nouvelles exigences et de nouvelles formes d'évaluation des étudiants, la réforme du collégial en a corrigé les faiblesses, qui sont désormais choses du passé. C'est justement ce dont témoigne le rapport de la Commission d'évaluation, au point même d'affirmer, à présent, que la marche est trop haute pour les étudiants qui arrivent au cégep!

Le bon diagnostic

Même si ce n'est pas ce que la commission a proposé (elle ne recommande pas de diminuer le contenu du premier cours de langue et littérature mais d'augmenter les travaux pratiques pour les élèves faibles), le débat de ces derniers jours a porté là-dessus: faut-il réduire les exigences du collégial pour faciliter la réussite des étudiants?

Et, à cette question, les collègues ont répondu: renforcer et multiplier les mesures d'aide, oui, comme cela est prévu dans les plans de réussite, mais baisser la barre, que toute la réforme a contribué à relever, non, cent fois non. *Le Devoir* lui-même a rapporté mes propos à ce sujet dans son édition du 4 février: «Les normes ne doivent pas être baissées,

pour aucune espèce de considération.» Et c'est ce que Mme des Rivières appelle «être prêts à tous les compromis»?

Nous affirmons, au contraire, que l'effort doit maintenant porter sur le rehaussement et la consolidation de la formation de base donnée à tous les jeunes pendant leur scolarité obligatoire, notamment en langue maternelle et en langue seconde. Puisque c'est la qualité et le niveau de préparation des élèves qui conditionnent le plus, comme le démontrent toutes les analyses, leur réussite des études supérieures. Il est là, actuellement, le défi. C'est pour cela, d'ailleurs, qu'une autre réforme commence précisément dans ce but aux niveaux primaire et secondaire, issue des États généraux sur l'éducation.

L'enseignement collégial se porte très bien, y compris dans les établissements auxquels la Commission d'évaluation a recommandé certaines améliorations de la formation générale, ce qu'ils ont déjà entrepris.

Et ce n'est pas la formation collégiale mais celle qui est donnée avant le cégep qui a été remise en question ces derniers jours. La population ne s'y est pas trompée: j'ai reçu directement plusieurs témoignages de Québécois qui nous incitent vigoureusement à maintenir au cégep des standards élevés et qui souhaitent l'instauration d'une culture de l'exigence, de l'effort et de la rigueur d'un bout à l'autre du système d'éducation.

Le voilà, le bon diagnostic, et c'est exactement ce dont les cégeps ont besoin pour continuer de faire avancer les choses.

IDÉES

Élections en Israël hier

L'arrivée d'Ariel Sharon au pouvoir pourrait favoriser la paix

MARCEL BELLEAU

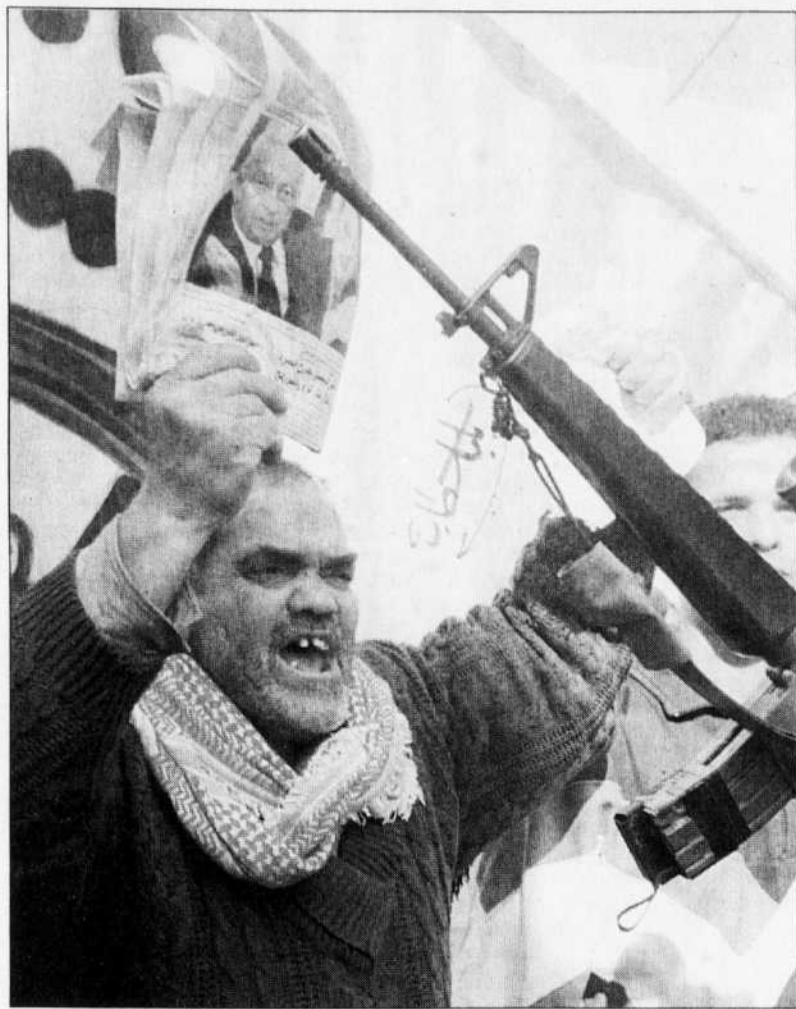
Chercheur associé à la chaire Têleglobe-Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques de l'université du Québec à Montréal

Les Israéliens viennent d'élire Ariel Sharon «le faucon» comme premier ministre et de renvoyer «la colombe» Ehoud Barak sur ses terres. Cette situation peut paraître inquiétante pour la paix au Moyen-Orient et les plus pessimistes peuvent même y voir un danger d'évolution du conflit israélo-palestinien vers une guerre qui embraserait l'ensemble du Moyen-Orient et viendrait de ce fait compromettre l'approvisionnement en pétrole de l'Occident. Mais qu'en est-il?

Malgré la rhétorique, aucun État arabe ne veut une guerre ouverte avec Israël. L'État hébreu est encore la puissance militaire dominante dans cette région du monde et il est presque certain qu'il sortirait vainqueur d'un conflit conventionnel avec ses voisins arabes. Ce que craignent le plus les pays arabes, c'est moins la guerre avec Israël que le soulèvement de leurs populations qui, exaspérées par l'échec des négociations et le sort d'infériorité où seraient maintenus leurs frères palestiniens, s'en prendraient à leurs dirigeants et contesteraient violemment leurs régimes dictatoriaux ou, du moins, non démocratiques.

Il faut se demander dans quel état se trouve actuellement le processus de paix. Pour nous qui sommes de la civilisation de l'instantané, le fait que l'ancien président Bill Clinton, malgré tous ses efforts, ne soit pas parvenu à faire accepter aux deux parties une paix finale et durable peut nous porter à prononcer un constat d'échec. Mais il faut se rappeler qu'il s'agit du Moyen-Orient et que la subtilité, la rhétorique et l'art de la négociation l'emportent sur la logique cartésienne, la rapidité et le *quick fix* auxquels nous sommes habitués... Les deux parties ont beaucoup progressé ces dernières années et se reconnaissent désormais mutuellement: Israël se montre prêt à d'importantes concessions; l'Autorité palestinienne se déclare attachée au processus de paix et ne réclame plus l'éradication d'Israël. Sur le plan pratique, plusieurs arrangements ont été conclus.

C'est au chapitre des symboles que rien ne va plus. La souveraineté sur les lieux saints de Jérusalem et le droit de retour des réfugiés restent



ABED OMAR QUSINI REUTERS

Un Palestinien brandissait un journal montrant Ariel Sharon à la une tandis qu'un autre homme pointait son fusil automatique en direction de la photo alors que l'élection du premier ministre se déroulait hier en Israël.

des questions au sujet desquelles les parties sont encore très éloignées. Compte tenu de la grande valeur symbolique de ces questions, il était probablement présomptueux de s'imaginer qu'un accord pouvait être conclu rapidement. En résolution de conflit, il vaut mieux mettre les sujets trop épineux en suspens, s'entendre sur ce qui peut être résolu, prendre des mesures qui favorisent le développement de la confiance et continuer la discussion suivant un échéancier réaliste et agréé par les parties.

De mon point de vue, Ehoud Barak, excellent tacticien mais pauvre stratège, a commis une erreur énorme en retirant ses troupes du Liban et en abandonnant ses alliés chrétiens de l'Armée du Liban-Sud. Ce geste, justifié par le ras-le-bol de la population israélienne qui ne pouvait plus supporter les pertes subies aux mains du Hezbollah, a été interprété par le monde arabe, et par les

Palestiniens en particulier, comme un signe de faiblesse d'Israël. La violence a alors été perçue par plusieurs Palestiniens comme un moyen plus efficace que la négociation pour obtenir des concessions d'Israël. La visite d'Ariel Sharon à l'esplanade des Mosquées l'aura déclenchée, mais tous les ingrédients étaient déjà en place.

La personnalité profonde de Yasser Arafat n'a pas non plus arrangé les choses. Il a toujours eu un comportement de joueur prêt à prendre de grands risques pour obtenir davantage de gains. Il l'a démontré en Jordanie, où il a été chassé vers le Liban par les armées du roi Hussein, puis au Liban, où il a été chassé par les Israéliens. Dans le récent processus de négociations, il a constamment servi du chaud et du froid, réclamant toujours plus lorsqu'il avait obtenu une certaine concession du premier ministre Barak.

Dans ce contexte, l'élection d'Ariel Sharon peut être considérée comme positive pour le processus de paix. Paradoxalement, la réputation de dur d'Ariel Sharon peut aider. Les Palestiniens et le monde arabe en général vont voir en lui un leader capable de ré-

pondre avec force à la violence et peu susceptible d'être intimidé par le chantage. Ils vont reconsidérer leur perception de la faiblesse d'Israël et y penser à deux fois avant de recourir à de tels procédés. La paix avec les Palestiniens peut très difficilement être conclue par quelque gouvernement israélien que ce soit si les positions palestiniennes ne s'assouplissent pas en matière de retour des réfugiés et de souveraineté sur les lieux saints. Yasser Arafat, qui risque d'être marginalisé s'il n'obtient pas d'accord avec Israël, est susceptible de comprendre qu'il a intérêt à faire des compromis, à conclure une entente acceptable, même si elle n'est pas définitive et idéale du point de vue des Palestiniens, et à laisser les points les plus litigieux en suspens pour discussion ultérieure.

Ariel Sharon fera sans doute moins de compromis que son prédécesseur, mais lorsqu'il en fera, Yasser Arafat pourra être certain de son gain parce qu'Ariel Sharon sera probablement capable de mieux convaincre ses compatriotes de son bien-fondé qu'un leader plus faible que lui sur le plan politique.

Tout dépendra de la volonté réelle des parties à en venir à un accord acceptable. Au moins, elles sont maintenant bien conscientes qu'elles auront à vivre côte à côte, les Israéliens ne pouvant plus être rejetés à la mer et les Palestiniens ne pouvant pas être déportés vers les pays arabes. La reconnaissance de l'État d'Israël par les Palestiniens et celle du principe d'un futur État palestinien sont choses faites. L'idéal d'un accord définitif est peut-être encore difficile à atteindre mais un accord transitoire et une poursuite des discussions sont très certainement possibles pourvu que les parties conçoivent clairement qu'un tel accord sera plus avantageux que l'usage de moyens de pression violents. Sur ce plan, la venue au pouvoir d'un leader comme Ariel Sharon, qui affirme plus clairement ses options et redonne à Israël une image de force dans la région, pourrait être positive. Mais encore faudra-t-il que la division politique qui outance qui sévit en Israël lui permette de gouverner. Un gouvernement de coalition stable sera essentiel à la poursuite du processus de paix.

■ Le délégué général de la Palestine au Canada, Bakar Abdel Munem, et le directeur du Centre Begin-Sadate en études stratégiques de l'université Bar-Ilan à Tel-Aviv, Efraim Inbar, discuteront de l'impact des élections en Israël sur le processus de paix au Moyen-Orient lors d'un déjeuner-débat organisé par le Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM) et la chaire Têleglobe-Raoul-Dandurand de l'UQAM. Cet événement aura lieu à l'Hôtel Inter-Continental le mercredi 14 février 2001 de 12h30 à 14h. Prix: 55 \$ pour les membres du CORIM, 70 \$ pour les non-membres. Renseignements: (514) 340-9622.

Alain-Robert Nadeau



El salvador

Hier matin, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada (MCIC) devait, lors d'une audience tenue à cet effet, fixer la date et l'heure de l'expulsion du sol canadien de Melca Salvador, une femme de 37 ans originaire des Philippines et entrée au Canada le 13 octobre 1995 afin d'occuper un poste d'aide familiale dans le cadre d'un programme du MCIC. Ne s'étant pas présentée à cette audience, Melca Salvador fera vraisemblablement l'objet d'un mandat d'arrestation et, à l'instar des criminels de droit commun, sera pourchassée par les autorités canadiennes afin d'être expulsée.

Melca Salvador a participé à ce programme d'aide familiale du MCIC jusqu'au moment où, devenue enceinte, elle a été congédiée par son employeur. Depuis lors, elle œuvrait pour un organisme communautaire et subvenait tant bien que mal aux besoins de son fils Richard. Né à Montréal, Richard est un citoyen canadien. Comme Richard est citoyen canadien, il pourrait demeurer au Canada... mais sans sa mère. Ainsi, faisant face à une ordonnance d'expulsion, Melca Salvador se trouvait devant ce dilemme: abandonner son fils Richard, qui éprouve des problèmes de santé nécessitant des soins particuliers, ou l'amener avec elle dans un pays qui lui est étranger et où l'on ne pourrait pas répondre à ses besoins médicaux de façon appropriée. Richard se trouve lui aussi devant un choix singulier. Québécois et Canadien... de souche, cet enfant de quatre ans doit choisir entre sa mère et son pays!

Pourtant, la Convention relative aux droits de l'enfant, bien qu'elle n'ait pas été officiellement mise en œuvre en droit canadien, a été ratifiée par le Canada. Or, selon l'article 3 de cette convention, «l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale» des autorités administratives et judiciaires des pays signataires de ce traité international. Qui plus est, l'article 9 de la même convention prévoit expressément la possibilité de la séparation entre une mère et un enfant: «Les États parties s'engagent à s'assurer que ce que l'enfant ne soit pas séparé de ses parents contre leur gré, à moins que les autorités compétentes ne décident, sous réserve de révision judiciaire et conformément aux lois et procédures applicables, que cette séparation est nécessaire dans l'intérêt supérieur de l'enfant.» Plus loin, on précise que cette séparation pourrait être nécessaire «lorsque les parents maltraitent ou négligent» l'enfant.

Mais comment diantre peut-on séparer une mère de son enfant lorsqu'une convention de droit international, dûment ratifiée par le Canada, indique, noir sur blanc, que cette séparation ne doit se faire que si c'est l'intérêt supérieur de l'enfant?

Au Canada, contrairement en cela aux États-Unis où la Constitution place le traité international sur le même pied que les lois nationales, la règle générale est qu'en l'absence d'une confirmation législative expresse du Parlement, un traité demeure sans effet, c'est-à-dire qu'il n'a aucune force contraignante. En d'autres termes, bien que la Convention relative aux droits de l'enfant, dûment ratifiée, lie le Canada sur le plan international, les normes particulières qui y sont édictées ne constitueront pas une source formelle de droit tant et aussi longtemps qu'elles n'auront pas été reçues dans l'ordre juridique interne.

Cette question de la séparation d'une mère et de son enfant a déjà été l'objet de l'appréciation de la Cour suprême du Canada. Dans l'arrêt Baker (1999), la cour devait déterminer si Mavis Baker, une citoyenne jamaïcaine qui était demeurée onze ans au Canada et qui avait eu quatre enfants, tous citoyens canadiens, pouvait bénéficier d'une dispense d'ordre humanitaire faite en vertu de la Loi sur l'immigration.

Dans des motifs qui font de plus innovateurs qui ont recueilli l'adhésion de la majorité, le juge L'Heureux-Dubé affirmait, malgré le fait que la Convention relative aux droits de l'enfant n'ait pas été mise en œuvre par le Parlement et que, par le fait même, ses dispositions n'aient aucune application directe au Canada, «les valeurs exprimées dans le droit international des droits de la personne peuvent toutefois être prises en compte dans l'approche contextuelle de l'interprétation des lois et en matière de contrôle judiciaire». En d'autres termes, nous dit le juge L'Heureux-Dubé, les autorités fédérales ne peuvent s'en tirer si facilement, c'est-à-dire en signant un traité pour des raisons diplomatiques tout en évitant son application en matière de droit interne.

Aussi, plusieurs décisions — arrêtées tant par la commission que par la Cour européenne des droits de l'homme — interprétant la portée du droit au respect à la vie privée garanti par l'article 8 de la Convention européenne indiquent qu'en l'absence de motifs impérieux le justifiant expressément, l'expulsion d'un étranger parent d'un enfant lui-même citoyen d'un État partie à un traité viole le droit au respect de la vie privée.

Déjà, en 1995, le Comité des droits de l'enfant — l'organe des Nations unies chargé d'examiner les progrès accomplis par les États parties — avait exprimé des préoccupations sérieuses quant à la mise en œuvre des normes prévues par la Convention relative aux droits de l'enfant dans l'ordre juridique canadien, adressant même un reproche formel au gouvernement du Canada en ce qui a trait à l'expulsion des parents de citoyens canadiens.

Si la question de savoir si l'expulsion du parent d'un citoyen du Canada viole son droit à la vie privée garanti par la Charte canadienne des droits et libertés pourrait être discutée, une chose est cependant certaine: le Canada rate à mon avis une excellente occasion d'être le sauveur (*el salvador*) de Melca Salvador et de son fils Richard, bien sûr, mais aussi, et surtout peut-être, de l'image d'excellence et de générosité qui le caractérise au sein de la communauté internationale.

alain-robot.nadeau@sympatico.ca

Alain-Robert Nadeau est avocat et docteur en droit constitutionnel.

L'économie sociale a besoin de capitalisation

NANCY NEAMTAN

Présidente du Chantier de l'économie sociale

Cinq ans après sa création, le Chantier de l'économie sociale identifie trois principaux défis qui émergent: contribuer à développer une économie plurielle où les concepts du tout-ou-marché ou du tout-à l'État n'ont plus leur place, répondre aux besoins particuliers de capitalisation des entreprises d'économie sociale et consolider le mouvement social en faveur de l'économie sociale.

Au cours des dernières années, la nouvelle économie sociale a connu au Québec un essor formidable. Plus de 15 000 emplois ont été créés. Une multitude d'initiatives locales ont vu le jour. Un entrepreneur collectif, porteur de principes sociaux et démocratiques, s'est enraciné partout au Québec, dans des domaines aussi variés que les services de garde, l'habitation communautaire, l'aide domestique, le recyclage des matières résiduelles, les loisirs, les communications, les nouvelles technologies, etc. Il a fallu agir, innover, oser et surtout faire confiance aux femmes et aux hommes au Québec qui partagent avec nous la conviction que l'économie doit être au service de la société et non pas le contraire. On a relevé le défi de faire des affaires autrement. Non pour s'enrichir personnellement, comme on l'entend habituellement, mais plutôt pour apporter des réponses originales, pertinentes et collectives à des problèmes sociaux et d'exclusion.

Si le développement de l'économie sociale a soulevé beaucoup d'enthousiasme, il ne s'est cependant pas fait sans heurts. Dans plusieurs milieux, on s'interroge sur sa finalité. Certains s'inquiètent du modèle de développement auquel l'économie sociale concourt, l'associant au désengagement de l'État. D'autres n'y voient qu'un ghetto de *cheap labour*, une économie de pauvres. D'autres se demandent même si on a encore besoin de l'économie sociale alors que l'économie semble mieux se porter et que l'État a retrouvé ses moyens.

Nous ne souscrivons évidemment pas à de telles vi-

sions utilitaristes et simplificatrices de l'économie sociale. L'économie sociale permet de définir et de promouvoir l'intérêt collectif sans l'enclaver à l'intérieur du secteur public et elle représente une voie alternative à l'entreprise privée dans le développement de certains secteurs d'activité qui ne doivent pas être soumis à la marchandisation.

S'il faut pouvoir compter sur un État, remodelé certes mais surtout renforcé, un État toujours capable de gouverner et d'agir comme partenaire, il faut en finir avec la notion voulant que seule la fonction publique puisse assurer une défense réelle de l'intérêt collectif et que toute initiative en dehors de l'État est suspecte. Car on se prive de la mobilisation des citoyens, des organismes et des communautés qui agissent pour répondre à des besoins collectifs. C'est à travers cette mobilisation des collectivités qu'émergent souvent les meilleures réponses et les meilleurs innovations sociales, culturelles et économiques pour répondre à l'intérêt collectif. Il faut enfin être capable d'articuler le développement d'une économie «avec marché» plutôt que celui d'une économie «de marché». Le développement de l'économie sociale au Québec s'inscrit pleinement dans cette dynamique.

Le financement

Une des difficultés majeures que rencontre l'économie sociale est celle du financement: l'accès au capital dans le contexte actuel est complexe et hasardeux pour l'entreprise collective. Que celle-ci soit petite ou grosse, le problème est le même. Par définition, l'entreprise coopérative ou sans but lucratif pose un défi de taille au capital de risque traditionnel puisqu'elle défie les logiques du financement en Bourse, ne recherchant pas un rendement maximal et rapide sur l'argent investi.

Comme toutes les autres, nos entreprises ont besoin de capitaux pour se développer, pour ne pas

rester cantonnées dans l'innovation, sans moyen d'aller plus loin faute de fonds. Pourtant, malgré les milliards de dollars disponibles au Québec en capital de risque à travers une panoplie d'aide gouvernementale, les entreprises de l'économie sociale n'y ont pas accès.

Au cours des dernières années, la nouvelle économie sociale a connu au Québec un essor formidable

Pire, combien de temps faudra-t-il encore accepter que des outils financiers de type collectif comme le Fonds de solidarité n'investissent pas dans les entreprises collectives, sachant reconnaître leur spécificité et apprécier la valeur de leur rendement social? Qui a décidé que l'unique stratégie d'utilisation de l'épargne solidaire au Québec est celle du capital-action dans l'entreprise privée? Sans minimiser les complexités de cet enjeu, le débat doit se faire avec l'ensemble des partenaires et des solutions doivent être trouvées. Il y a urgence.

Pour offrir son plein potentiel, pour éviter toute dérive, l'économie sociale requiert l'implication concrète des mouvements syndical, communautaire, féministe et coopératif. Ces mouvements doivent être la conscience critique de l'économie sociale. Mais cette contribution est hautement contre-productive si elle se limite à une fonction critique, exercée à l'extérieur des lieux de production et de développement de l'économie sociale. «Entre l'espoir et le doute», redirions-nous, il y a l'aventure et l'engagement. L'économie sociale a besoin de la contribution de mouvements sociaux qui refusent la clandestinité et assument publiquement leur adhésion.

■ A lire: *De nouveau, nous osons...*, document de positionnement stratégique du Chantier de l'économie sociale (www.aruc-us.uqam.ca/aruc/qdn/qdn.htm).

■ Un débat sur l'avenir de l'économie sociale aura lieu le jeudi 8 février, de 13h à 15h, au Centre Saint-Pierre, 1205, rue de la Visitation, à Montréal (métro Beaudry). Avec Gérard Larose, Hugues Sibille, Nancy Neamtan, Claude Béland, Claudette Carbonneau et Diane Gaudet.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Judith Lachapelle (science), Louise Leduc, Benoit Munger (responsable du site Web), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Hélène Baril, Claude Lévesque, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), François Cardinal, Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy, Marie-Claude Petit (comms). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gyslaine Côté, Martine Côté, Anouk Harbott, Dominique Larivière, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Parquet, Chantal Rainville, Micheline Ruellan, (publicitaires), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétariat). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Béland, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantra, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Yanick Martel, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE, Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Évelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleurs), Chloé Laffeur, Claudette Béveau (secrétariat administrative), Danielle Laperrière, Caroline Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

DANGER

SUITE DE LA PAGE 1

confiance du public. Sans juger si le public a raison ou tort de s'inquiéter pour sa sécurité, M. Desautels constate que les données ne sont tout simplement pas disponibles pour trancher la question.

Rappelant aussi le cas de ces scientifiques de Santé Canada qui avaient été blâmés pour avoir publiquement émis des doutes à propos de l'homologation de certains produits malgré leurs avis, le rapport du Vérificateur mentionne que la «crédibilité de la démarche scientifique au gouvernement a été minée» par le fait que les scientifiques-fonctionnaires ne disposent pas de tribune pour exposer leurs préoccupations.

Le vérificateur met en garde contre la perte d'expertise scientifique au fédéral, qui fait prendre du retard au Canada dans sa réglementation et pourrait faire courir des risques aux citoyens. Et les conséquences se font sentir dans les domaines de la salubrité des aliments, des produits biologiques et de l'énergie nucléaire.

«Dans notre rapport, nous soulevons le fait qu'il y a un manque d'expertise dans certains domaines, entre autres le contrôle des produits biologiques [...] et les réacteurs nucléaires. Dans les deux cas, c'est un facteur très important dans la capacité du ministère en question de bien remplir son rôle. Le gouvernement doit s'assurer qu'il investit suffisamment dans les ressources scientifiques pour avoir une base solide de connaissance et pouvoir jouer son rôle adéquatement.»

Ainsi, à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), il manquerait environ 500 inspecteurs, ce qui se traduit par des visites moins fréquentes que prévu des établissements produisant ou transformant des aliments, de même qu'un suivi inadéquat des cas problématiques.

En 21 cas du Vérificateur général s'est attardée sur 25 établissements jugés à risques, où des problèmes avaient été décelés. Dans la moitié de ces cas, aucun suivi n'a été effectué par l'ACIA. En outre, dans 16 de ces cas, des problèmes identiques ou analogues ont persisté pendant 12 à 28 mois. Le problème provient notamment du fait que la réglementation est déficiente. Si des risques de contamination croisée existent à cause des pratiques en usage, les inspecteurs doivent absolument, selon la loi, trouver un cas d'aliment où la contamination a eu lieu pour pouvoir faire quoi que ce soit.

Vendue ici mais pas aux É.-U.

Le Canada, estime le Vérificateur général, prend notamment du retard par rapport aux États-Unis. Ainsi, le Canada, contrairement aux États-Unis, «n'a pas mis sur pied de programme de réduction des agents pathogènes pour le bœuf, le porc ou la volaille», écrit le rapport. Ainsi, de la viande canadienne qui n'est pas testée pour les salmonelles ou la bactérie E. coli ne peut pas être vendue sur le marché américain mais peut être écoulée ici.

«Le Canada ou l'agence dont on parle a pris un certain retard sur son propre agenda», a expliqué M. Desautels en conférence de presse. «La décision avait été prise de mettre en place certaines normes et certains programmes d'inspection. Ce que nous disons, c'est que l'Agence [canadienne d'inspection des aliments] prend trop de temps à mettre cela en vigueur et c'est ce qui creuse un fossé, une différence, entre les normes suivies ici et ce qu'impose le marché américain.»

Pareil retard scientifique se fait sentir à Santé Canada où, déplore le vérificateur, on ne recrute pas assez d'employés qualifiés pour faire évoluer les normes en matière de produits biologiques (sang, vaccins, transplantations, etc.) au rythme des découvertes scientifiques. «Certaines pratiques comportent des risques possibles pour la santé et soulèvent des questions épineuses auxquelles la législation actuelle n'est peut-être pas vraiment en mesure de répondre», dit le rapport.

Un constat similaire est porté à l'endroit de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), où on évalue la sûreté des 22 réacteurs nucléaires du Canada selon une «approche intuitive qui s'appuie sur le jugement et l'expertise du personnel». Or le vérificateur souligne que le personnel de la CCSN a vu sa «réserve d'experts» fondre depuis les années 90 avec les départs à la retraite. En outre, l'évaluation du rendement des centrales nucléaires canadiennes se fait selon des critères qualitatifs plutôt que quantitatifs, ce qui fait que, conclut le Vérificateur général, «la CCSN ne peut démontrer si le travail qu'elle accomplit dans un domaine donné est suffisant et si elle y consacre les ressources humaines requises».

LE DEVOIR

Les bureaux de Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333 Par télécopieur (514) 985-3360 Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346 Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399 Par télécopieur (514) 985-3390 Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les petites annonces

Au téléphone (514) 985-3322 Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355 du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30 Par télécopieur (514) 985-3390 Par courriel abonnements@ledevoir.com

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépot légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SHARON

SUITE DE LA PAGE 1

Dans la soirée d'hier, le chef du Likoud, Ariel Sharon, a appelé les Palestiniens à «quitter le chemin de la violence et à retourner sur celui du dialogue» afin de résoudre le conflit qui oppose les deux peuples depuis plus d'un demi-siècle.

M. Sharon a promis à son peuple de «rétablir la sécurité» et de parvenir à une paix juste et équitable dans la région. «L'État d'Israël s'est engagé sur un nouveau chemin... le chemin de la sécurité et de la paix véritable», a déclaré le premier ministre élu devant ses supporters en liesse.

Il a également assuré que Jérusalem ne serait pas divisée et qu'il allait même «renforcer et consolider» la «capitale éternelle du peuple juif».

Bush félicite Sharon

Dans son premier discours en tant que premier ministre élu, Ariel Sharon a également fait part d'un entretien avec le président américain.

Le président américain, George W. Bush, a en effet téléphoné hier soir à Ariel Sharon pour le féliciter de son élection, se disant «impatience de travailler avec lui, notamment en ce qui concerne la promotion de la paix et de la sécurité au Proche-Orient», a annoncé la Maison-Blanche.

George W. Bush a téléphoné à Ariel Sharon peu après la reconnaissance par Ehoud Barak de sa défaite, a pré-

sé le porte-parole de la présidence, Ari Fleischer. «Les États-Unis ont travaillé avec chaque dirigeant d'Israël depuis sa création en 1948. Notre relation bilatérale est solide comme un roc, tout comme l'engagement américain envers la sécurité d'Israël», a ajouté Ari Fleischer.

«Les États-Unis apprécient profondément l'amitié d'Ehoud Barak envers les États-Unis et son engagement en faveur de la paix dans la région tout au long de son mandat. Nous lui souhaitons le meilleur», a-t-il poursuivi.

La nouvelle administration américaine, qui inaugure avec l'élection de Sharon sa diplomatie proche-orientale, a aussi invité toutes les parties à la «retenue» et promis, par la voix du secrétaire d'État Colin Powell, qui se rendra dans la région à la fin du mois, de relancer la médiation américaine si elle est souhaitée et si le calme revient.

Officiellement, l'Autorité palestinienne, qui a vainement invité la communauté arabe israélienne à voter contre lui, a pris note de la victoire de l'ancien ministre de la Défense, champion de l'unité de Jérusalem sous souveraineté d'Israël et de la colonisation juive.

«Nous respectons la décision du peuple israélien. Nous espérons que le processus de paix se poursuivra», a affirmé le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, que l'on dit déprimé depuis plusieurs semaines par la perspective d'avoir affaire à

Sharon a appelé les Palestiniens à «quitter le chemin de la violence et à retourner sur celui du dialogue»

Sharon, qui s'est juré de ne jamais lui serrer la main.

«Nous traiterons avec celui qui a été élu par le peuple israélien», a confirmé son conseiller Nabil Abou Rdaïnah. Mais le blocage prévisible du processus de paix amène un autre dirigeant palestinien de premier plan, Yasser Abed Rabbo, à livrer une explication de texte: «Il nous faut utiliser une formulation diplomatique du genre "nous traiterons avec Sharon", mais en fait il est impossible de travailler avec lui.»

Les premières autres réactions dans le monde arabe ne brillent pas non plus par leur optimisme. Le gouvernement libanais a estimé que la direction «fanatique et extrémiste» prise par Israël risquait de conduire à un affrontement avec le Liban, la Syrie et les Palestiniens.

Le chef de la diplomatie jordannienne, Abdallah Khatib, a pour sa part déclaré attendre de juger Sharon à ses actes, tout comme son homologue français Hubert Védrine, qui a fait part de sa «tristesse» devant les rendez-vous ratés avec la paix.

Record d'abstention

La participation au scrutin a été de seulement 62 %, de loin la plus basse depuis la création de l'État d'Israël.

Ce taux très bas pour le pays est d'abord le résultat d'une abstention massive de la part des Arabes israéliens, qui représentent près de 13 % de l'électorat et n'ont pas pardonné à M. Barak la répression sanglante par la police en octobre de manifestations de soutien à l'intifada, qui avait coûté la vie à 13 d'entre eux.

OSLO

Oslo et après

■ 1993: signature le 3 septembre, à Washington, de la déclaration de principe sur l'autonomie palestinienne élaborée à Oslo. Le 9 septembre: reconnaissance mutuelle d'Israël et de l'OIP.

■ 1994: Yasser Arafat et Itzhak Rabin entrent, au Caire, les mécanismes d'application de l'accord du 13 septembre 1993, baptisé Oslo I. Le 26 octobre: signature du traité de paix entre Israël et la Jordanie.

■ 1995: Arafat et Rabin signent le 28 septembre les accords d'Oslo 2 sur l'extension de l'autonomie à la Cisjordanie. Le 4 novembre, Rabin est assassiné; Shimon Peres le remplace au poste de premier ministre.

■ 1996: le 20 janvier, Arafat est élu président de l'Autorité palestinienne. Son parti, le Fatah, remporte les élections législatives. Le 5 mai: à peine amorcées, les négociations sur le statut final des territoires occupés tournent au vinaigre. Le 29 mai: victoire électorale de la coalition de droite dirigée par Benjamin Nétanyahou.

■ 1997: Nétanyahou et Arafat s'entendent sur le retrait de l'armée israélienne de la ville d'Hébron. Le 25 février: la construction d'une colonie juive met un terme aux négociations de paix prévues à l'agenda.

■ 1998: le 23 octobre, c'est l'accord de Wye Plantation par lequel Israël s'engage à restituer 13 % du territoire de la Cisjordanie dans les trois mois qui viennent.

■ 1999: le président Clinton s'engage, le 4 mai, à ce que les négociations sur le statut final de la Cisjordanie et de la

bande de Gaza aboutissent dans un délai d'un an. Le 17 mai, Ehoud Barak remporte les élections par 56 % des voix contre 44 % à Nétanyahou. Le 4 septembre, l'entente de Charm el-Cheik prévoit le retrait de l'armée israélienne de 11 % supplémentaires de la Cisjordanie.

■ 2000: retrait des Israéliens du Liban-Sud en mai. Le 25 juillet, le sommet de Camp David s'achève sans entente signée. Le 28 septembre: visite d'Ariel Sharon sur l'esplanade des Mosquées. Ce geste donne le coup d'envoi à la deuxième intifada.

Ils ont dit

Premier ministre d'Israël à compter d'aujourd'hui, Ariel Sharon a confié au quotidien Yediot Aharonot que sa position sur les lieux saints de Jérusalem, plus précisément l'esplanade des Mosquées, était ce qui suit: «Je n'ai pas la moindre intention de changer les règles existantes. Nous ne nous ingérerons jamais dans la gestion du culte. Mais transférer à d'autres ce que certains appellent le Haram al Sharif [l'esplanade des Mosquées] est impensable. Jérusalem doit rester une ville unifiée avec le mont du Temple en son cœur.»

Yasser Arafat, lors des pourparlers de Camp David, a précisé ceci: «Je refuse de céder une partie quelconque de Haram al Sharif, même en échange de Haïfa et de Jaffa.»

Dans son livre intitulé Écrire l'histoire à l'encre verte, Shimon Peres a noté: «Après cinquante ans d'existence d'Israël, il nous faut réparer la faute que nous avons commise: nous n'avons pas pris en compte l'existence d'un autre peuple.»



Ehoud Barak

BOURQUE

SUITE DE LA PAGE 1

qu'à organiser le traditionnel souper-bénéfice et «deux ou trois soirées spaghetti» pour disposer de tous les moyens financiers nécessaires.

«Ça nous assure d'un financement complet et à l'abri de toute influence», s'est félicité Pierre Bourque hier. La caution de 10 000 \$? «Tout le monde peut faire ça, estime-t-il. Il suffit d'aller voir sa banque. On peut aussi être endorsed par quelqu'un d'autre.» Quant au risque pour les candidats de perdre la somme en question, il croit qu'elle «va juste les forcer à travailler plus fort».

Dans les faits, Vision Montréal croit que ses candidats ne courent pas un si grand risque. Il leur suffira en effet de recueillir au moins 15 % des voix pour voir la moitié de leur dette remboursée par la Ville, comme le prévoit la loi. L'autre moitié sera assumée par le parti, promet Pierre Bourque. On paiera même la totalité de la facture des candidats qui auront recueilli moins de 15 % des voix... à condition, évidemment, qu'il n'y en ait pas trop. «Si personne ne fait au moins 15 %, dit le chef, eh bien, on se plante ensemble.»

Son frère, André, organisateur et grand argentier du parti, explique que l'on dépensera environ un million de dollars durant la campagne à proprement parler (la limite fixée par la loi est de 1,5 million) et 600 000 \$ durant la pré-campagne. Ce dernier montant, dit-il, correspond grosso modo au budget annuel de fonctionnement habituel du parti.

Le chef du RCM, Michel Prescott, croit bien avoir déjà entendu dire que les partis politiques des petites villes de région avaient parfois recours à ce mode de financement. «Disons que ça ne correspond pas tout à fait à nos ambitions pour la démocratie montréalaise. C'est comme s'il fallait acheter le droit d'être candidat au poste de conseiller municipal. Ça relève d'une culture politique d'une autre époque.»

Il reconnaît toutefois que les candidats du parti Équipe Bourque/Vision Montréal ne sont pas les seuls à engager leur argent personnel. Il n'est pas rare, au RCM, qu'un candidat contracte un emprunt couvrant la moitié de ses dépenses électorales permises en espérant être remboursé par la Ville et qu'il comble le reste par des activités de financement personnelles ou communes.

Premier élu de la banlieue avec Bourque

Un premier élu de la banlieue s'est joint à Pierre Bourque hier. François Ghali, conseiller municipal depuis près de 15 ans à Saint-Laurent, se dit ainsi fidèle à ses électeurs à défaut de l'être à l'endroit de ses collègues. «Aujourd'hui, l'île de Montréal est une ville. Le débat des fusions est donc clos.» Désormais, a-t-il ajouté, la seule façon de défendre les intérêts de Saint-Laurent est de participer à la construction de la nouvelle ville. Ravi de cette première désaffection dans les rangs de ses adversaires, Pierre Bourque se montre confiant qu'elle sera suivie par d'autres, peut-être même de maires, dès que la demande d'injonction contre la loi 170 aura été entendue et réglée, à la fin du mois.

QUEBECOR

SUITE DE LA PAGE 1

avantages de la convergence, de l'Internet, de la technologie numérique, de la télévision interactive et du commerce électronique.»

Quebecor affirme également que la transaction donnera à TVA «les moyens de réaliser son rêve de transcender ses frontières traditionnelles [...] par le biais des journaux, des magazines et de la musique de Communications Quebecor.»

Mais en même temps, Quebecor prévoit les critiques: il promet la mise en place d'un code de déontologie ainsi que celle d'un comité de surveillance qui veillera à l'indépendance des salles de nouvelles de TVA et de LCN par rapport aux journaux de Quebecor. Quebecor promet aussi que TVA et LCN seront exploités, administrés et dirigés de façon indépendante des autres entités de Quebecor Média.

Parmi les autres promesses financières de Quebecor, il est prévu d'injecter 1,5 million dans un fonds indépendant pour le développement de concepts d'émissions ainsi que 1,5 million aux producteurs indépendants qui incluraient des éléments interactifs dans leurs productions (dans son offre d'achat, Quebecor insiste beaucoup sur le développement de la télévision interactive).

Diversité

Le CRTC, lui, déclare qu'il entend «examiner les balises qui pourraient être mises en place pour assurer une diversité des voix éditoriales» au Québec et n'exclut pas «la possibilité de conditions suspensives, notamment à l'égard de TQS, de LCN et de LCN Affaires», ce qui signifie qu'une remise en question de la propriété de LCN pourrait faire partie des conditions de licence, le cas échéant. Rappelons que Quebecor a déjà promis de vendre TQS si le CRTC l'autorisait à acheter TVA.

Compte tenu du fait que Quebecor se retrouverait «en position d'exercer une dominance sur le marché

québécois, notamment au chapitre de la publicité», le CRTC «pourrait examiner si l'approbation de la transaction nuirait aux autres télédiffuseurs du Québec et réduirait leur habileté à respecter leurs obligations réglementaires», écrit l'organisme.

TVA demande également d'être relevée de l'obli-

gation de ne pas diffuser plus de 12 minutes de publicité par heure. TVA voudrait plutôt calculer son matériel publicitaire sur une base hebdomadaire.

Le CRTC se demande s'il devra considérer cette demande «vu le modèle retenu par TVA pour la production et la diffusion de ses infopublicités».

JOURNALISTES

SUITE DE LA PAGE 1

De son côté, le Conseil de presse présentera un mémoire qui tranche avec l'apologie des bienfaits de la concentration que son président, Michel Roy, avait livrée au dernier congrès de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) en novembre. La position du Conseil de presse n'a pu rallier toutefois les quatre représentants des patrons de presse au sein de l'organisme, qui ont signifié leur dissidence.

Tout comme les journalistes de La Presse, le Conseil de presse demande au gouvernement de créer «un Fonds de développement» pour favoriser l'émergence d'organes de presse indépendants au Québec et assurer un financement adéquat de ce conseil chargé de traiter les plaintes du public à l'endroit des médias.

Rappelons que le gouvernement, répondant à une résolution de la FPJQ, a convoqué une commission parlementaire sur la concentration de la presse à la suite de deux mégatransactions qui ont bouleversé le paysage médiatique au Québec: Quebecor, propriétaire du Journal de Montréal et du Journal de Québec, soit 45 % du tirage de la presse quotidienne francophone, qui a acquis Vidéotron et sa filiale TVA, et Gesca, la filiale de Power Corporation, qui a acheté les trois quotidiens d'Unimédia pour se retrouver avec sept quoti-

diens et 50 % du tirage de la presse francophone. «Comment croire alors qu'une telle concentration de pouvoir entre les mains de groupes privilégiés ne mette aucunement en péril la libre circulation des idées dans la société? Et ne risque de porter atteinte à un idéal de société pluraliste?» s'inquiète le Conseil de presse.

Les journalistes de La Presse rappellent, de leur côté, la position «pour le moins incongrue» du gouvernement, qui a favorisé, par l'entremise de la Caisse de dépôt et placement du Québec, une propriété croisée des médias sans précédent au Québec, «dominante dans le milieu de la télévision, de la presse écrite, des magazines et de l'Internet». Le STIP exige un Conseil de presse plus fort. Il veut obtenir l'assurance de l'indépendance professionnelle des journalistes et de l'autonomie des rédactions. Les journalistes se prononcent aussi en faveur de la survie de la Presse canadienne. Même si Gesca se défend «de vouloir devenir le fossoyeur de l'organisme, il apparaît difficile de croire» que cette agence de presse coopérative sera maintenue dans sa forme actuelle, estiment-ils.

Tout en réclamant des garanties formelles en matière d'autonomie éditoriale de la part de Quebecor et de Gesca, le Conseil de presse recommande la création d'un ombudsman au sein de ces entreprises. Il suggère également au gouvernement de commander sans tarder une étude sur «le domaine sans foi ni loi du «cyberjournalisme»».